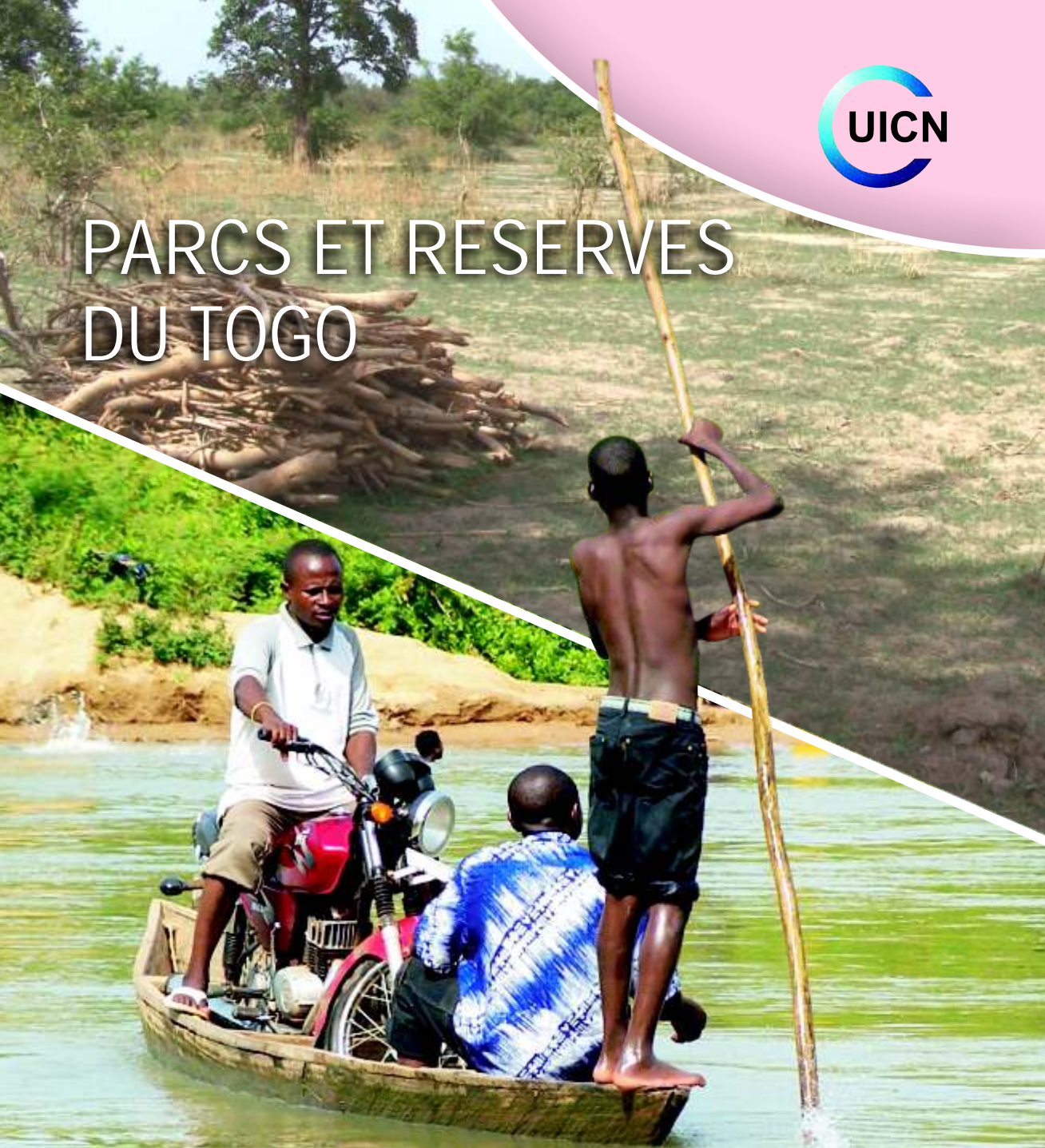
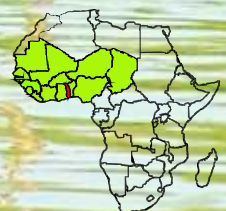




PARCS ET RESERVES DU TOGO



Evaluation de l'Efficacité de la Gestion des Aires Protégées



EVALUATION DE L'EFFICACITE DES AIRES PROTEGEES

Aires protégées de la République du Togo



La terminologie géographique employée dans cet ouvrage, de même que sa présentation, ne sont en aucune manière l'expression d'une opinion quelconque de la part de l'UICN sur le statut juridique ou l'autorité de quelque pays, territoire ou région que ce soit ou sur la délimitation de ses frontières.

Les opinions exprimées dans cette publication ne reflètent pas nécessairement celles de l'UICN.

Publié par : UICN, Gland, Suisse et Cambridge, Royaume-Uni.

Droits d'auteur : (2008) Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources.

La reproduction des textes de cette publication à des fins non commerciales, notamment éducatives, est permise sans autorisation écrite préalable du détenteur des droits d'auteur à condition que la source soit dûment citée.

La reproduction de cette publication à des fins commerciales, notamment en vue de la vente, est interdite sans permission écrite préalable du détenteur des droits d'auteur.

Citation : UICN/PACO (2008). Evaluation de l'efficacité de la gestion des aires protégées : aires protégées du Togo.

ISBN : 978-2-8317-1130-0

Photos de couverture : DFC, Geoffroy Mauvais

Produit par : UICN – PACO - Programme Aires Protégées (voir www.papaco.org)

Imprimé par : JAMANA Services : Tél :+226 50 30 12 73

Disponible auprès de : UICN – Programme Afrique Centrale et Occidentale
01 BP 1618 Ouagadougou 01
Burkina Faso
Tel (+226) 50 32 85 00
Fax. (+226) 50 30 75 61
E-mail : uicn@papaco.org
Site internet : www.papaco.org

SOMMAIRE

RESUME	6
SUMMARY	8
INTRODUCTION : DESCRIPTION DES PARCS ET RESERVES	10
<i>?</i> Parc national Oti Kéran	11
<i>?</i> Réserve de Faune Oti Mandouri	12
<i>?</i> Parc national de Fazao - Malfakassa	12
<i>?</i> Réserve de faune d'Abdoulaye	13
<i>?</i> Réserve de faune de Togodo nord	14
<i>?</i> Réserve de faune de Togodo Sud	14
<i>?</i> Forêt classée d'Assoukoko	15
<i>?</i> Réserve de faune de Galangachi	15
ORGANISATION DE LA GESTION DES PARCS AU TOGO	16
DEROULEMENT ET METHODOLOGIE DE L'EVALUATION	18
RESULTATS ET ANALYSE	
MENACES ET PRESSIONS	20
CONTEXTE	25
<i>IMPORTANCE ECOLOGIQUE ET SOCIOECONOMIQUE DES PARCS</i>	25
<i>VULNERABILITE</i>	28
EFFICACITE DE LA GESTION	30
<i>CONCEPTION (OBJECTIFS ET PLANIFICATION)</i>	30
<i>MOYENS (INTRANTS)</i>	32
<i>PROCESSUS DE GESTION</i>	33
<i>RESULTATS</i>	35
LE RESEAU DES AIRES PROTEGEES	36
POINTS FORTS / POINTS FAIBLES DE LA GESTION DES AP	39
RECOMMANDATIONS	40

RESUME

Le Togo n'est plus, comme par le passé, un pays réputé pour ses parcs et réserves de faune, et ce alors qu'il présente, du Nord au Sud, toute la variabilité des écosystèmes soudaniens à guinéens, et d'intéressantes zones d'altitude au centre du pays. Ceci s'explique essentiellement par l'état de dégradation des écosystèmes et leur manque de gestion efficace depuis le début des années 90, lorsqu'à l'occasion de mouvements sociaux-politiques, les populations riveraines ont envahi la plupart des aires de conservation du pays.

Le réseau d'aires protégées n'est plus constitué d'écosystèmes intacts (biodiversité native) et exemplaires : seuls la Réserve de Faune d'Abdoulaye, les Parcs Nationaux de Fazao et d'Oti-Kéran (noyau central) présentent encore des espaces relativement peu modifiés (néanmoins la pression de la culture du coton est forte à Abdoulaye). Dans l'ensemble, la diversité faunique reste très menacée à l'image des populations d'éléphant, d'hippopotames etc. Les lions, qui entre temps ont fait leur apparition dans la zone d'Oti-Kéran, n'y sont plus notés. Le réseau d'aires protégées n'est, de plus, pas représentatif de l'entière diversité des écosystèmes du pays car il n'y a pas d'aire marine protégée et les formations de mangroves sont sous représentées. Enfin, le lac Togo qui abrite le Lamantin n'est pas protégé.

Les aires protégées du Togo sont soumises à de fortes pressions, essentiellement dues à l'influence des populations. Les principales pressions identifiées sont le braconnage et la pêche, l'exploitation forestière, les autres activités humaines engendrées par la croissance démographique, les feux de brousse incontrôlés et la récolte des produits forestiers non ligneux. Les zones soumises aux pressions les plus importantes sont les parcs d'Oti-Kéran et de Fazao, et la Réserve de Faune d'Oti-Mandouri. La pression foncière a d'ailleurs conduit à la disparition du parc de la Fosse aux Lions et le blocage du couloir de passage des éléphants. Les activités illégales sont difficiles à surveiller dans toutes les aires du pays. L'application de la loi est faible partout, en partie due aux pressions politiques exercées sur les gestionnaires des parcs pour permettre aux populations riveraines d'exploiter certaines ressources.

Toutefois, il convient de souligner certains points positifs comme la ratification des différentes conventions internationales sur la diversité biologique par le pays, une panoplie de textes législatifs portant protection et exploitation de la faune et de la flore et sur l'environnement ainsi que la mise en défens d'au moins 10 % du territoire au titre des aires protégées. Un potentiel faunique et floristique demeure et pourrait offrir une opportunité pour le développement et l'aménagement de plusieurs sites touristiques.

Le pays s'est engagé dans un programme de requalification des aires protégées qui a permis de restaurer en partie le dialogue avec les populations riveraines et l'administration forestière. Ainsi, dix aires protégées dites prioritaires ont été re-délimitées de façon consensuelle. Parmi celles-ci, seules six ont été requalifiées. Le processus de requalification des aires d'Oti-Mandouri et d'Oti-Kéran est en cours. L'existence d'Associations Villageoises de Gestion Participative des Aires Protégées (AVGAP) ainsi que la reprise de la coopération internationale sont aussi des éléments encourageants.

Néanmoins, certains aspects pénalisants persistent comme l'insuffisance de ressources humaines et certaines incohérences du cadre institutionnel (par exemple les directeurs régionaux sont rattachés au Secrétariat Général, alors que les conservateurs dépendent de la Direction de la Faune et de la Chasse). L'absence de décret d'application de certains textes de loi sur l'environnement, l'inadéquation de certaines lois considérées comme obsolètes, l'absence d'inventaires et de zonages des parcs, la faiblesse des budgets pour le fonctionnement, les prélèvements abusifs de la faune et du bois par certains « corps habillés », notamment par les militaires, le manque de formation et/ou de recyclage du personnel, la faiblesse des bénéfices pour les populations, et la non satisfaction de leurs doléances... sont autant de freins à une gestion efficace des parcs. Aucun parc n'a d'ailleurs

Au final, l'efficacité globale de la gestion du réseau d'aires protégées du pays apparaît très faible, et les recommandations suivantes ont été proposées pour tenter de remédier à cette situation à court et moyen termes :

1 - Au niveau du réseau :

- ? Etablir une « stratégie » pour le réseau des aires protégées avec des objectifs de conservation et de développement précis, partagés par l'ensemble des acteurs, et mesurables dans le temps. Elle devrait servir de feuille de route à la reconstitution d'un réseau viable, efficace et représentatif de la diversité du pays ;
- ? Réactualiser les textes législatifs et réglementaires pour permettre la mise en œuvre de cette stratégie ;
- ? Faire une large diffusion de cette stratégie et l'utiliser comme support de dialogue avec tous les acteurs, en particulier les groupes qui demeurent encore hostiles autour de certains parcs ;
- ? Promouvoir au niveau national, de nouveaux partenariats de gestion (privés ou ONG). Les concessionnaires agréés ou particuliers devront démontrer leur capacité et valeur ajoutée pour la mise en œuvre de cette stratégie ;
- ? Identifier des pistes pour le financement durable du réseau d'aires protégées du pays, et explorer la faisabilité des propositions développées avec tous les partenaires identifiés ;
- ? Bannir définitivement toute référence aux parcs et réserves pendant les campagnes électorales ; encourager les acteurs locaux à intégrer la conservation des aires protégées dans leur programme de développement (considérer les aires protégées comme un outil de lutte contre la pauvreté et non de déstabilisation sociale) ;
- ? Rappeler à l'ordre l'ensemble des corps habillés sur le fait qu'il est interdit d'effectuer des prélèvements de la faune et du bois dans les parcs ;
- ? Créer des aires marines protégées si des écosystèmes le méritent encore, et renforcer la protection des sites de mangroves.

2 - Au niveau des parcs :

- ? Etablir un plan de gestion simplifié pour chaque parc avec des objectifs à court et moyen terme et des indicateurs de mesure des résultats ;
- ? Mettre en place le suivi-évaluation de la mise en œuvre de ces plans de gestion et pour l'ensemble des actions conduites dans et autour des parcs ;
- ? Etoffer le personnel de gestion dans les parcs et l'équiper de manière opérationnelle ;
- ? Développer un programme de formation continue des agents en ciblant prioritairement les jeunes agents. Ce programme s'adressera à toutes les catégories (terrain, administration, encadrement, recherche...) ;
- ? Organiser les inventaires et la mise à jour des données dans tous les parcs ;
- ? Développer le zonage intérieur et extérieur de chaque parc pour en rendre la gestion opérationnelle ;
- ? Mettre en place un programme d'aménagement de chaque site et y consacrer les moyens minimum nécessaires ;
- ? Redynamiser les Associations Villageoises de Gestion participative des Aires Protégées (AVGAP) existantes ainsi que les Unions des Associations Villageoises de Gestion participative des Aires Protégées (UAVGAP) et renforcer leurs capacités (formation)
- ? Promouvoir les activités alternatives, et mettre en valeur les ressources naturelles renouvelables par et au profit des acteurs locaux dans le respect des objectifs de conservation de l'aire protégée.

L'ensemble de ces recommandations, aussi bien au niveau des sites qu'au niveau national, peut sembler basique, voire simpliste. Leur prise en compte dans les planifications sectorielles est indispensable avant de s'engager dans des programmes plus élaborés de réhabilitation et de gestion des aires protégées. Cette approche permettra alors d'enrayer le déclin des parcs et des réserves de faune du Togo.

SUMMARY

Togo is no longer, as it used to be, a country known for its parks and game reserves. It however still presents, from North to South, a large diversity of ecosystems (Sudanian to Guinean) and some relatively interesting highlands in the centre of the country. The main explanations to this situation are the state of degradation of the ecosystems and their lack of effective management since the beginning of the 1990's, when civil unrest took place and the local population invaded gazetted territories.

The protected areas network is not composed of intact and exemplary ecosystems (native biodiversity) anymore: only Abdoulaye, Fazao and the centre of Keran still present ecosystems that have not suffered from too many modifications (however the cotton fields pressure is very strong in Abdoulaye). Generally, the fauna diversity is under strong pressure, and it is particularly the case for the Elephant and Hippopotamus populations. Lions, which had appeared in Oti Kéran, are now gone again. Moreover, the network is not representative of the country's entire ecosystems diversity as there is no protected marine area, and the mangroves ecosystem is under-represented. Lastly, the Manatee in Lake Togo is still not protected.

The protected areas of Togo are under strong pressure, due mainly to the influence of growing populations. The main pressures identified are poaching and fishing, lumbering, and other human activities induced by demographic growth. The protected areas that are under the most pressure are Oti Kéran, Fazao and Oti Mandouri. The pressure due to farming land expansion led to the disappearance of the Fosse aux Lions national park and its elephants' corridor. Illegal activities are difficult to control in all of the protected areas. Law enforcement is weak everywhere due to the political pressure park managers are put under, to allow the local population to unduly exploit a number of resources.

Some positive points may however be underlined, such as the ratification of several international conventions (for instance the convention on biological diversity), the existence of legal texts on the flora and fauna protection and exploitation, and the fact that at least 10 % of the territory is covered by protected areas. A fauna and flora potential remains and could offer an opportunity to develop several touristic sites.

The country undertook a program to re-qualify its protected areas, which spurred a dialogue between local populations and the forest administration. Ten priority protected areas have been delimited consensually. Among them, six have already been requalified. The requalification process of Oti Mandouri and Oti Kéran is ongoing. The existence of associations for the participative management of parks (AVGAP in French) and resumed support from the international cooperation are also encouraging elements.

However, some penalizing aspects still remain, such as the lack of human resources and the inconsistency of the legal framework (for example, regional directors are under the authority of the General Secretariat, while PA managers are managed by the hunting and fauna direction). The lack of implementation of legal texts on the environment, the inadequacy of some laws considered as outdated, the absence of inventories and zoning in the parks, the weakness of operating budgets, the excessive sampling of fauna and wood by officials, in particular military, the lack of training courses for the staff, the lack of real benefits for the population and the non satisfaction of their grievances... are as many restraints to an efficient management of the parks. Up to date management plans are nowhere to be found. Existing infrastructures and transport means are run down and there are no adequate installations for tourists.

To conclude, the global efficiency of the protected areas network is very low and the following recommendations were proposed to try to set it straight in the short and medium term:

1 – At the network level:

- Develop a strategy for the protected area network with precise conservation and development objectives, shared by all the stakeholders and that can be measured through time.

This strategy should be used as a road map for the reconstruction of a viable, efficient network, representative of the country's diversity ;

- ? Update the legal documents and regulations to allow the implementation of this strategy ;
- ? Communicate broadly on this strategy and use it as a support for dialogue with all the stakeholders, in particular with the groups that are still hostile around some of the parks ;
- ? Develop, at the national level, new partnerships for protected areas management (with the private sector, NGOs...) under the condition that they demonstrate their capacity and their added value to implement this strategy ;
- ? Determine ways to ensure sustainable funding of the protected areas network and explore with all the identified partners the feasibility of the proposals developed;
- ? Banish forever any reference to parks and reserves during electoral campaigns ; encourage local actors to integrate protected areas conservation into their development programs (consider protected areas as a tool to fight poverty and not as a mean for political claims)
- ? Remind firmly and officially all country officials that it is forbidden to collect any fauna or wood from the parks ;
- ? Create marine protected areas (if some ecosystems are still worth it) and reinforce the protection of mangroves.

2 – At the network level:

- ? Develop simplified management plans in each park with short and medium term objectives and indicators to measure results ;
- ? Implement monitoring and evaluation tools for these management plans and for all the activities that are carried out in and around the parks ;
- ? Recruit new management staff in the parks and equip them so that they can be operational ;
- ? Develop an ongoing training program for the staff, giving priority to young agents. This program will be aimed at all categories (field, administration, research, management ...)
- ? Organise inventories and update the data for each park ;
- ? Develop an interior and exterior zoning for each park to allow its management to be operational ;
- ? Implement a development program for each site and devote the necessary means to make it successful;
- ? Motivate the existing AVGAP and UAVGAP and reinforce their capacities (training) ;
- ? Develop alternative activities to generate revenues and promote renewable natural resources exploitation to the benefit of local actors, while ensuring that the objectives of the protected areas are preserved,

All of these recommendations, at the site and global level, may seem basic, even simplistic. They should however be taken into account before engaging more elaborated rehabilitation and management programs. This is the only way to stop the decline of the Togo parks and fauna reserves.

Cette évaluation s'inscrit dans le cadre du programme régional d'amélioration de l'efficacité de la gestion des aires protégées développé par l'UICN/PACO (Programme Afrique Centrale et Occidentale), cofinancé par l'Union Internationale pour la Conservation de la nature (UICN), le Ministère des Affaires Etrangères français, (Direction Générale de la Coopération Internationale et du Développement, DGCID), le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM), la Fondation Internationale pour le Banc d'Arguin (FIBA) et l'UNESCO (Centre du Patrimoine Mondial).

Plus d'information sur : www.papaco.org

INTRODUCTION

DESCRIPTION DES PARCS ET RESERVES

Théoriquement, le dispositif d'aires protégées du Togo inclut officiellement 83 forêts classées d'une superficie totale d'environ 773 811 ha, dont 628 000 ha ont été convertis en parcs nationaux et réserves de faune au cours des années 70 et 80 en vue de répondre à la politique des gouvernements qui se sont succédé. En réalité, une partie de ces espaces protégés a fait l'objet de conversions, soit spontanées à l'initiative des populations, soit décidées au travers de la mise en place, par l'Etat ou les autorités coloniales, de plantations forestières productives. Les forêts classées présentent donc aujourd'hui un faciès particulièrement hétérogène puisqu'elles incluent des zones habitées, cultivées, plantées en essences exotiques, reboisées, exploitées pour le bois d'œuvre de service ou d'énergie, la chasse ou le tourisme, et parfois conservées dans des conditions difficiles.

Dans le cadre du projet COM-STABEX 91-94, financé par l'Union européenne, le Togo s'est engagé en 1999 dans un processus de réhabilitation des aires protégées encore viables. Une typologie des 83 forêts classées, a été établie, basée sur cinq classes : les aires converties (18 forêts classées) ; les aires incluant essentiellement des formations végétales très fortement secondarisées et dégradées, urbanisées et non restaurables (six forêts classées) ; les aires occupées en partie par des boisements artificiels productifs, et dont le reste est constitué de formations végétales naturelles très fortement dégradées et difficilement réhabilitables (neuf forêts classées) ; les aires classées comme aires mixtes composées de formations végétales naturelles et artificielles à fort potentiel de régénération, et pouvant justifier des actions de restauration et de conservation si la vocation de conservation est retenue, ou être affectées à la production forestière (48 forêts classées) et enfin les forêts fétiches (deux forêts classées). Les deux premières classes sont en fait à déclasser. La troisième est à affecter directement au reboisement, lorsque la situation foncière le permet, ou à déclasser. Les deux dernières classes présentant encore un potentiel forestier appréciable, peuvent être prises en compte dans l'affectation d'une vocation (forêts de production ou de conservation).

Parmi les 50 forêts regroupées dans les deux dernières classes, 15 forêts classées formant un ensemble de 11 aires protégées ont été considérées comme directement éligibles pour l'institution du système national des aires protégées du Togo : il s'agit de Fazao - Malfakassa/Anié, Abdoulaye, Oti-Kéran, Oti-Mandouri, Togodo-Sud, Togodo-Nord, Bayeme, Amou-Mono/Tchilla-Monota, Aledjo, Fosse aux lions, auxquelles s'ajoutent les 2 forêts fétiches d'Assévé et de Godjinnmé sous réserve que, pour chacune d'entre elles, puisse être entrepris et complété le processus de requalification. Enfin, dix aires ont finalement été identifiées comme prioritaires pour être requalifiées, consolidées et mises en valeur avec l'appui du programme COM STABEX 91-94. Au rang de ces aires se classent Oti-Kéran, Oti-Mandouri, Togodo-Sud, Togodo-Nord, Bayémé, Amou-Mono (prenant en compte une partie de Tchilla Monota), Aledjo, Fosse aux Lions, Galangachi et Doungh. Le Parc National de Fazao-Malfakassa et la Réserve de Faune d'Abdoulaye ont été exclues du programme en raison de leur concession à des Organisations Non Gouvernementales.

Le décret 2003-237/PR du 26 septembre 2003 a établi un cadre normalisé de gestion des aires protégées et a permis le bornage partiel des aires protégées d'Oti-Kéran et d'Oti-Mandouri, la requalification de six aires, à savoir Doungh, Bayémé, Amou Mono, Togodo Sud et Galangachi. Le Togo s'est fixé comme objectif la restauration et la sécurisation de 578 245 ha d'aires protégées, soit 10,21 % du territoire national. Les travaux réalisés jusqu'en 2007 ont déjà abouti à la redélimitation consensuelle de 229 848 ha de forêts classées préexistantes, soit 4,05% du territoire national.

La présente évaluation des parcs et réserves du Togo a porté sur huit aires protégées : le parc national d'Oti-Kéran, la réserve de faune d'Oti-Mandouri, le parc national Fazao-Malfakassa, la réserve de faune d'Abdoulaye, la forêt classée d'Assoukoko, la réserve de faune de Togodo nord, la réserve de faune de Togodo Sud, la réserve de faune de Galangachi. Ces aires protégées couvrent une superficie de 444 500 ha, soit 7,8 % du territoire national. Le parc de la Fosse aux Lions (1 650 ha) n'a pas été étudié du fait de la très forte pression humaine sur son périmètre et bien qu'il constituait le couloir de migration des populations d'éléphants entre le Togo et le Red Volta au Ghana.

1. Parc national Oti Kéran (superficie après requalification : 69 000 ha, site RAMSAR)

La zone d'Oti-Kéran est un parc de savane soudano-guinéenne ; il a été érigé en parc national à partir de la forêt classée dite de Kéran (6000 ha), par le décret n° 77-117 du 25 avril 1977 et agrandi sur une superficie de 163 640 ha ; la zone a connu une extension entre 1981 et 1982 pour atteindre une superficie de 179 550 ha. Le relief est dans son ensemble constitué d'une vaste plaine, avec une chaîne de montagne au sud-est faisant ses limites naturelles. Cette zone est drainée par la rivière Kéran et par le fleuve Oti qui se joint au Koumougou pour créer une vaste étendue de plaines d'inondation.

L'écosystème d'Oti Kéran constitue une zone de transition entre les écosystèmes du Nord et du Sud. Les unités végétales sont dominées par les savanes dégradées sur plateau cuirassé, très pâturées. La présence de savane à *Myragyna inermis* et à *Andropogon gayanus* var. *bisquamulatus* marque l'influence des eaux de la Kéran en hivernage. Il y a aussi des savanes boisées à dominance *Pterocarpus erinaceus*. Les végétations les mieux conservées dans le parc sont les galeries forestières sur les rives de la Kéran, relativement denses et dominées par de grands arbres comme *Celtis integrifolia*, *Cola laurifolia*, *Diospyros mespiliformis*, *Parinari congensis*, *Pterocarpus santalinoides*, *Tamarindus indica*. Les forêts claires à *Anogeissus leiocarpus* rattachées aux galeries faisaient partie des plus belles du Togo. Au total, 536 espèces végétales ont été recensées dans le parc, réparties en 312 genres et 79 familles. L'espèce à la fois la plus fréquente et la plus abondante, c'est-à-dire spatialement mieux répartie, est *Crossopteryx febrifuga*. Les espèces localement très abondantes sont *Combretum nigricans* et *Combretum micranthum*.

Le parc est en cours de requalification du fait de son envahissement partiel au début des années 90 par les populations riveraines (qui avaient été expulsées dans les années 1970). Lors de la révision consensuelle de ses limites, la surface protégée est donc passée de 179 550 ha à 69 000 ha, surface qui demeure théorique car les installations humaines sont omniprésentes, renforcées par l'avancée de la culture du coton, la carbonisation, le pâturage et la pêche. Les terrains les moins propices à l'installation et aux activités humaines, ainsi que le noyau du parc au voisinage du casernement forestier sont un peu mieux conservés et l'on peut encore y observer quelques espèces de faune très craintive. Les prédateurs naturels et les espèces emblématiques ont disparu.

Les animaux autrefois représentés dans le parc étaient, entre autres : des groupes d'éléphants (*Loxodonta africana*) qui faisaient des incursions saisonnières dans le parc, le Babouin (*Papio anubis*), le Singe vert (*Cercopithecus aethiops*), le Patas (*Erythrocebus patas*), le Cobe de Buffon (*Kobus kob*), le Cobe Defassa (*Kobus Defassa*), l'Hippopotame (*Hippopotamus amphibius*), le Buffle (*Syncerus caffer*), le Phacochère (*Phacochoerus africanus*), le Céphalophe à flancs roux (*Cephalophus rufilatus*), le Hérisson Africain à ventre blanc (*Atelerix albiventris*), le Porc-épic (*Hystrix cristata*), l'Ecureuil fouisseur (*Xerus erythropus*)... Une partie de cette faune a vraisemblablement disparu et, dans l'hypothèse d'une réhabilitation du parc, il sera peut être nécessaire de les réintroduire.

La faune aviaire (214 espèces recensées) est très diversifiée, renfermant des migrateurs paléarctiques. Le parc est classé comme site RAMSAR et comme une zone importante pour les oiseaux (IBA). Les espèces autrefois courantes comme les grues couronnées (*Balearica povanina*), les hérons goliath (*Ardea goliath*), et cendré (*Ardea cinerea*), le Pélican (*Pelecanus rufescens*) sont devenues aujourd'hui très rares. D'autres espèces sont observées comme le Touraco violet (*Musophaga violacea*), le Guêpier à gorge rouge (*Merops bullocki*), le Barbican à poitrine rouge (*Lybius dubius*), l'Hirondelle à ailes tachetées (*Hirundo leucosoma*), la Cisticole rousse (*Cisticola rufus*), le Noircap loriote (*Hypergerus atriceps*), le Cratérope à tête noire (*Turdoides reinwardii*), le Choucador pourpré (*Lamprotornis purpureus*), le Choucador à queue violette (*Lamprotornis chalcurus*), le Cossyphé à calotte blanche (*Cossypha albicapilla*), le Traquet à front blanc (*Myrmecocichla albibrons*), le Soui-manga éclatant (*Nectarinia coccinigeraster*), le Tisserin masqué (*Ploceus heuglini*), le Beaumarquet aurore (*Pytilia phoenicoptera*), l'Amarante pointé (*Lagonosticta rufopicta*), l'Amarante masqué (*Lagonosticta larvata*), l'Astrild queue-de-vinaigre (*Estrilda caerulescens*), l'Astrild cendré (*Estrilda troglodytes*), la Veuve nigérienne (*Vidua interjecta*), la Veuve du Togo (*Vidua togoensis*), le Bruant à ventre jaune (*Emberiza affinis*) etc.

La population de la Kéran est estimée à environ 60 000 habitants. Les principaux groupes ethniques sont les Lamba, les Peul, les Tamberman, les Ngamgam, les Gwandé et les Mossi.

A l'heure actuelle, l'intérêt majeur du parc national d'Oti Kéran demeure dans l'opportunité de le connecter avec le complexe du WAP (W, Arly et Pendjari) au Burkina Faso et Bénin voisins.

2. Réserve de Faune Oti Mandouri (superficie après la requalification : 110 000 ha, site RAMSAR)

La réserve de faune d'Oti Mandouri est une réserve savanicole soudanienne avec de larges plaines herbeuses (plaines d'inondation de la rivière Oti) et des zones à acacias qui étaient propices à la faune. Le couvert végétal est composé de savanes arborées et boisées avec des galeries forestières riches en essences forestières de valeur telles qu'*Azelia africana*, *Diospyros mespiliformis*, *Khaya senegalensis*, *Vitellaria paradoxa*, Néré (*Parkia biglobosa*), *Combretum* sp. La végétation herbacée est composée d'*Andropogon gayanus*, *Hyparrhenia rufa*, *Imperata cylindrica*.

La superficie de la réserve est passée de 147 840 ha à l'origine à environ 110 000 ha. Actuellement, un processus de requalification est en cours : il vise à régulariser l'envahissement de certaines parties par les populations riveraines. L'aire est en fait quasi-totalement envahie par les populations sédentaires qui y ont installé des villages, écoles et pistes rurales ainsi que par les transhumants, avec pour conséquence une perte continue de ses ressources fauniques. De plus, certaines populations sont maintenant enclavées à l'intérieur et constituent un goulot d'étranglement pour la réussite du programme de requalification.

La réserve comprenait autrefois le Cobe de Buffon, le Céphalophe de Grimm (*Sylvicapra grimmia*), le Buffle, le Babouin, le Patas, le Singe vert, le Phacochère, mais il est difficile de connaître précisément leur statut actuel. L'Hippopotame est encore présent dans certaines mares.

Grâce aux nombreuses mares naturelles et importants cours d'eau, l'avifaune est diversifiée et abondante, avec notamment des oiseaux migrateurs. On y rencontre des canards et des oies du genre *Dendrocygna* (*Dendrocygna* sp), *Sarcella* (*anas* sp), Canard armé (*Plectropterus* sp), Oie d'égypte (*Alopochon* sp) et d'autres espèces migratrices paléarctiques.

Le parc est classé comme une zone importante pour les oiseaux (IBA) pour les mêmes espèces que le parc de la Kéran (voir point précédent).

La plupart des populations expulsées lors du classement se sont réinstallées dans la réserve, conduisant à d'importantes surfaces défrichées, avec coupe de bois et pacage du bétail. Il y a environ 135 000 habitants qui y sont illégalement installés. Les principaux groupes ethniques sont les Tchokossi, les Moba, les Bissa, les Berma. Des efforts sont actuellement entrepris pour impliquer les populations locales aux différentes prises de décision et des Associations Villageoises de Gestion Participative des aires protégées (AVGAP) ont été mis en place. Cependant, les empiètements sont tels qu'ils remettent directement en cause la vocation primaire de la réserve (conservation de la biodiversité). Néanmoins, le site devrait être préservé au maximum pour ce qui reste car sa proximité avec le complexe WAP (Burkina Faso et Bénin) laisse ouverte la possibilité d'un repeuplement ultérieur naturel depuis ces zones, et la possibilité de maintenir un corridor vers le parc national d'Oti Kéran.

3. Parc national Fazao-Malfakassa (192 000 ha)

La réserve de faune de Fazao a été classé par arrêté n° 425/51/EF du 15 avril 1951 ; la forêt classée de Malfakassa (30 000 ha) a été fusionnée avec Fazao (162 000 ha) en 1975 pour créer le « parc » national de Malfakassa-Fazao (nom officiel, depuis 1975, sous lequel elle est citée dans tous les documents, même si aucun décret n'a été pris). Ce « parc » a en réalité le statut de réserve de faune et de chasse. Inscrit dans la section centrale des Monts Togo, il présente une succession de vallées et de crêtes culminant à environ 860 m (massif de Kitili), aux flancs escarpés et abrupts. Les Monts Fazao forment deux séries parallèles de montagnes promontoires longues de 40 km et hautes de 400 à 500 m ; les Monts Malfakassa présentent les mêmes caractéristiques. Le réseau hydrographique relativement dense est issu d'écoulements de montagne : il est représenté essentiellement par la rivière Mô qui se jette dans l'Oti.

Milieu sub-montagnard et zone de transition entre les écosystèmes forestiers et de savanes, le parc national de Fazao-Malfakassa est un ensemble écologique très intéressant. L'écosystème est forestier au Sud et au Centre et plus savanicole dans sa partie Nord. La végétation est caractérisée par quatre faciès :

- ? Les forêts dense semi-décidues caractérisées par les forêts galeries avec des essences comme *Anogeissus leiocarpus* ainsi que des espèces comme *Khaya grandiflora*, *Khaya senegalensis*, *Vitex spp*, *Cola cordifolia*, *Berlinia grandiflora*, *Diospyros mespiliformis*, etc.
- ? Les forêts claires de basse altitude avec des essences comme *Afzelia africana*, *Isobertinia doka*, *Terminalia spp*, etc.
- ? Les savanes boisées dont les espèces les plus représentatives sont *Prosopis africana*, *Bauhinia toninguii*, *Gardenia rubeniensis*, *Lophira lanceolata*
- ? Les savanes dégradées faites d'espèces du genre *Hymenocardia acida*, *Nauclea latifolia*, *Lophira lanceolata*.

Les espèces graminéennes sont présentes dans tous ces écosystèmes avec *Laggera anxita*, *Andropogon gayanus*, *Adonodolichos paniculatum*, *Pennisetum purperium*, *Loudenia simplex*, *Imperata cylindrica*, *Cochlospermum planchonii* sur les collines herbeuses.

La faune sauvage caractéristique de ces habitats comprend l'Eléphant, le Buffle, le Bubale major (*Alcelaphus buselaphus major*), l'Hippotrague (*Hippotragus equinus*), le Cob Defassa, le Cob de Buffon, plusieurs espèces de Céphalophes (*Cephalophus spp.*) ainsi que des Suidae. Plusieurs primates sont présents tels les Patas, les Vervets, les Cercopithèques mone (*Cercopithecus mona*), les Colobes noirs et blancs d'Afrique Occidentale (*Kolobus polykomos*), les babouins. Les reptiles comprennent le Varan du Nil (*Varanus niloticus*) et de savane (*Varanus exanthematicus*), le Python de Seba (*Python sebae*), etc.

203 espèces d'oiseaux y ont été répertoriées. Le parc est classé comme une zone importante pour les oiseaux (IBA) par Birdlife pour des espèces courantes comme le Francolin de Latham (*Francolinus lathamii*), le Francolin d'Ahanta (*Francolinus achantensis*), le Butor à crête blanche (*Tigriornis leucolopha*), le Crécerelle renard (*Falco alopex*), l'Aigle de Cassin (*Spizaetus africanus*), le Perroquet gris du Gabon (*Psittacus erithacus*), le Perroquet Youyou du Sénégal (*Poicephalus senegalus*), le Touraco vert (*Tauraco persa*), le Touraco violet (*Musophaga violacea*), le Rollier à ventre bleu (*Coracias cyanogaster*), le Guêpier à gorge rouge, le Calao longibande (*Tockus fasciatus*), le Calao siffleur (*Bycanistes fistulator*), le Calao à casque jaune (*Ceratogymna elata*), l'Indicateur tacheté (*Indicator maculatus*), le Gonolek fuligineux (*Laniarius leucorhynchus*), le Tchitrec noir (*Trochocercus nitens*), le Bulbul des raphias, (*Thescelocichla leucopleura*), l'Erémomèle à dos vert (*Eremomela pusilla*), le Néocossyphé à queue blanche (*Neocossyphus poensis*), le Gobemouche ardoisé (*Muscicapa comitata*), le Soui-manga éclatant, le Beaumarquet à ailes jaunes (*Pytilia hypogrammica*), l'Amarante à ventre noir (*Lagonosticta rara*).

La gestion de la réserve a été concédée à la Fondation Franz Weber (FFW) en 1990 pour une durée de 25 ans. Depuis lors, le plan d'aménagement et de gestion du site n'a pas été finalisé, malgré semble-t-il les demandes du Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières, et le comité de gestion prévu dans les termes du contrat de concession n'est pas opérationnel. D'ailleurs, le projet de cahier des charges n'est toujours pas approuvé par les deux parties.

Ainsi la gestion du territoire n'associe pas suffisamment les populations locales aux prises de décision. En conséquence, les riverains, encore exclus de la gestion des ressources naturelles de leur terroir, ont remis en cause les acquis de l'aire protégée et certains se sont réinstallés dans leurs anciens villages d'origine ou dans des zones favorables à l'agriculture, le pâturage et la chasse.

4. Réserve de faune d'Abdoulaye (30 000 ha)

La Réserve de faune d'Abdoulaye, d'une superficie de 30 000 ha, est arrosée par la rivière Mono, et est constituée de plusieurs formations forestières hétérogènes : îlots de forêts denses semi-décidues, de forêts sèches et de savanes arborées. Les principales espèces ligneuses recensées sont *Anogeissus leiocarpus*, *Pterocarpus erinaceus*, Karité, *Terminalia macroptera*, *Dispyros mespiliformis*, *Maytenus senegalensis* et *Khaya senegalensis* avec *Cola gigantea* en bordure des cours d'eau. L'ensemble des espèces de valeurs sont soumises à une forte exploitation forestière.

La faune était assez diversifiée : Eléphant, Buffle, Hippotrague, Bubale, Cobe Defassa, Cobe de Buffon, Guib Harnaché, Céphalophe noir (*Cephalophus niger*), Redunca (*Redunca redunca*), Pangolin commun (*Manis tricuspis*), Pangolin Géant (*Manis gigantea*), Oryctérope (*Orycteropus afer*), Chacal (*Canis aureus*), Serval (*Leptailurus serval*), Civette (*Civettictis civetta*), Mangouste, Cynocéphale, Colobe magistrat, Colobe bai (*Procolobus badius*), Patas, Bongo, Hyène tachetée (*Crocuta crocuta*), Hylochère, Python... mais le statut actuel de ces espèces est incertain.

La Réserve de faune d'Abdoulaye a été confiée en concession, en 1999, à la Société SITEC-Europe en vue d'une exploitation cynégétique. Le non respect du cahier général des charges a conduit très tôt les autorités togolaises à rompre avec cette société. Au moment de la présente évaluation, le Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières, avec l'appui de ses structures techniques, a entrepris de réviser les limites de la zone avec la participation des acteurs locaux.

Il existait en effet des conflits liés à la zone tampon, et on observe un recul des limites de la réserve, la population réclamant des terres fertiles à l'intérieur.

5. Réserve de faune de Togodo nord (superficie après requalification : 10 500 ha, site RAMSAR)

La réserve de faune de Togodo Nord a été classée par arrêté N° 174/EF du 26 février 1954 pour une superficie de 13 000 ha. Elle a été requalifiée selon l'arrêté n°005/MERF/CAB du 02/02, avec le statut de zone de gestion des ressources naturelles. C'est une pénélaine surmontée de quelques collines dans la partie Ouest comme la montagne Gbéto. Le réseau hydrographique est constitué de la rivière Assrama (au Nord Est) et ses affluents, ainsi que du fleuve Mono qui constitue la limite Est. C'est l'aire protégée la plus humide du pays et la seule située en zone guinéenne.

La réserve se trouve dans une zone caractérisée par une mosaïque de forêts de savane humide complètement dégradées. Le couvert végétal de l'aire est composé de forêts claires, de savanes boisées et arbusives et de galeries forestières. Les essences forestières dominantes sont des combrétacées, bombacées, moracées, sterculiacées, césalpiniacées et anacardiées, telles que *Anogeissus*, *Ceiba*, *Cola cordifolia*, *Uapaca togensis*, *Afzalia africana* et *Noludpdelea grandis*.

La végétation hydrophile est floristiquement très riche avec un cortège de 210 espèces dont par exemple *Echinochlea pyramidalis*, *Salvinia numphellula*, *Ceratophyllum demersum*, *Ipomoea aquatica*, *Leersia Hexandra*, *Ludwigia adscendens*, *Pistia stratiotes*, *Acroceras amplexans*... Sur les berges à inondations temporaires sont répertoriées : *Mitragina inermis*, *Andropogon gayanus*, *Paspalum orbiculare*, *Scoparia dulcis*...

Cette réserve abritait une importante population d'hippopotames, ainsi que le Buffle, le Guib harnaché, le Cobe Defassa, le Crocodile du Nil, le Varan du Nil, le Python de Seba...

Elle a pour objectif d'assurer la productivité du cheptel sauvage afin de promouvoir les activités cynégétiques, mais elle est très menacée par le braconnage et est aujourd'hui en partie envahie par les populations qui y pratiquent des défrichements à des fins agricoles.

6. Réserve de faune de Togodo Sud (superficie après requalification : 15 000 ha, site RAMSAR)

La réserve de faune de Togodo Sud est créée par l'arrêté N°354/EF du 04/07/52 comme une forêt classée et érigée plus tard en réserve de faune dite « réserve de faune de Togodo Sud », avec une superficie de 18 000 ha. Elle a été requalifiée par l'arrêté n°004/MERF/CAB du 02-02-2005, pour une superficie de 15 000 ha, avec un statut de « parc national ». Elle est limitée au Nord par la réserve de faune de Togodo Nord, à l'Est par le fleuve Mono, au Sud par les villages de Tométy Kondji, Sodomé, Adodomé, Gboto Zévé et Zouvi et à l'Ouest par la rivière Afan.

Elle abritait, jusqu'à une période récente, le Singe à ventre rouge (*Cercopithecus erythrogaster*), espèce vulnérable et menacée, endémique au Sud du Togo et au Bénin. Elle est classé site RAMSAR.

Togodo Sud vise à protéger des forêts reliques à des fins spirituelle, scientifique, éducative, récréative et touristique ainsi qu'à perpétuer, dans des conditions naturelles, les éléments écologiques, géomorphologiques, sacrés et esthétiques de la zone.

7. Forêt classée d'Assoukoko (10 000 ha)

Cette forêt classée est très dégradée : l'agriculture a détruit tout l'habitat naturel mais un projet d'enrichissement floristique est en cours. Il n'existe aucune information récente sur la faune d'Assoukoko, la réserve présentant surtout un intérêt floristique. La chute Maria qu'elle abrite est un élément de paysage intéressant.

8. Réserve de faune de Galangachi (7 650 ha)

Cette réserve, érigée en 1954, compte un réseau hydrographique très dense, constitué par de nombreux ruisseaux saisonniers et quelques mares. La végétation est essentiellement composée de savane arbusive parsemée de quelques reliques de forêt sèche à *Anogeissus leiocarpus*. La réserve présente surtout un intérêt du point de vue floristique.

La faune était autrefois riche et diversifiée avec la présence de Buffle, Hippotrague, Bubale, Cobe Defassa, Cobe de Buffon, Guib harnaché, Céphalophes sp, Redunca, Ourébi, Pangolin, Oryctérope, Chacal, Civette, Mangouste, Babouin, Patas, Phacochère... On rencontre également divers reptiles comme le Python royal, le Python de sebae, le Varan du Nil, le Varan des savanes... l'avifaune est essentiellement constituée de pintades sauvages, francolins communs, outardes, tourterelles, touracos, calaos et de nombreux passériformes.

Suite aux revendications des populations riveraines, la zone a été requalifiée pour promouvoir les activités cynégétiques.

ORGANISATION DE LA GESTION DES PARCS AU TOGO

Les principaux textes de référence sur la gestion de la faune au Togo sont :

- ? Le Décret du 05 février 1938, portant organisation du régime forestier du territoire du Togo. Ce texte, bien que datant de l'époque coloniale, régit toujours le secteur forestier : les procédures de classement, les usages à caractères commerciaux (article 19), les cultures sur sol forestier (article 20), les espèces protégées (article 21), etc....
- ? L'Ordonnance N° 4 du 16 janvier 1968, réglementant la protection de la faune et l'exercice de la chasse au Togo. Elle spécifie que le classement des réserves naturelles intégrales et des parcs nationaux relève du domaine de la Loi (article 6) : ils sont soustraits à tous droits d'usage, et font partie du domaine forestier classé. Les réserves de faune sont créées par décret pris sur rapport du Ministre de l'Economie Rurale, après observation de la procédure de classement prévue pour les forêts classées. Néanmoins, la législation ne donne pas une définition de la réserve de faune. Enfin, le texte prévoit que « la chasse pourra faire l'objet d'amodiations en faveur des sociétés de chasse agréées ». (article 19), sans que ne soit clairement précisée la procédure d'agrément.
- ? Le Décret N° 84-86 du 17 avril 1984, portant réglementation de l'exploitation forestière au Togo.
- ? La loi n°88-14 du 03 novembre 1988 portant code de l'environnement et qui concerne la protection de faune, de la flore et des aires naturelles.
- ? Le décret n°2003-237/PR du 26 septembre 2003 qui a établi un cadre normalisé de gestion des aires protégées (bornage partiel des aires protégées d'Oti Kéran, de la Fosse aux Lions et d'Oti Mandouri, requalification de six aires protégées à savoir Doungh, Bayémé, Amou Mono, Togodo Sud et Galangachi) et l'arrêté n°005/MERF/CAB/SG/DFC du 21 mai 2004 qui prescrit les protocoles pour la réorganisation des aires protégées.
- ? L'arrêté n° 017/MERF/CAB du 13 mai 2005 qui institue des incitations économiques qui bénéficieront aux communautés locales pour des actions qui contribueront à améliorer la gestion des aires protégées.

Hérité de la colonisation, le droit forestier togolais appliqué après l'indépendance a aliéné les droits des communautés locales. Des licences et taxes ont été introduites pour contrôler l'exploitation de produits qui étaient auparavant gracieusement accessibles aux populations. Les frais de licence et les taxes vont souvent au delà des moyens des communautés locales qui se sont retrouvées par conséquent exclues des plans de gestion et de mise en valeur des ressources naturelles.¹

De plus, avec la mise en application de l'ordonnance de 1968, l'Etat a modifié profondément son attitude vis à vis de la conservation, et concernant la prise en compte des besoins vitaux des populations. Des extensions d'aires protégées ont été réalisées de manière autoritaire, sans justification scientifique apparente, et sans indemnisation des ayants droits, entraînant des déplacements de populations parfois importants (extension Nord de la Kéran par exemple). Ces extensions n'ont jamais acquis de légitimité dans l'esprit des populations.

Cette politique de conservation et de protection a fini par soulever l'hostilité des populations, surtout celles riveraines des aires protégées et ce d'autant plus qu'elles commençaient à souffrir de l'insuffisance de terres cultivables suite à la croissance démographique des 30 dernières années. A la faveur des troubles sociopolitiques que le pays a traversés entre 1990 et 1993, certaines populations ont envahi les aires protégées. Constatant alors que les populations chassées du Sud avaient été, parfois avec l'appui de l'Etat, réinstallées dans des espaces classés, les populations autochtones entreprirent à leur tour la récupération des terres qui leur avaient été soustraites de manière autoritaire lors des extensions antérieures.

¹ Extrait de « Mise en œuvre d'un programme de réhabilitation des aires protégées du Togo. Etude d'une stratégie globale de mise en valeur ». Rapport Final Février 2001. COM STABEX / 91-94.

Les populations ainsi réinstallées dans des espaces classés au contact de populations autochtones, qui les avaient en partie préservés, ne sont, jusqu'à aujourd'hui, pas sécurisées, et craignent d'être à nouveau déplacées. Les rétrocessions, pratiquées par l'Etat au cours du processus de requalification, n'ont pas été accompagnées des textes législatifs et réglementaires correspondants, et concernent souvent uniquement les zones d'extension qui avaient été imposées à la fin des années 70 et au début de la décennie 80. Il en résulte localement la mise en œuvre de stratégies de production extensives, fortement consommatrices d'espaces prélevés sur les forêts classées. Par ailleurs, l'existence d'une main d'œuvre allochtone nombreuse, ne trouvant pas à s'employer dans ce contexte de pauvreté, conduit à l'intensification des activités d'extraction des ressources naturelles, et notamment le charbonnage en forêt.

Ces évolutions rapides et souvent traumatiques se sont produites sans accompagnement législatif adéquat, avec pour conséquence un divorce de plus en plus prononcé entre le fait et le droit. Avec l'accroissement des densités de populations, le prélèvement de ressources subsidiaires dans les forêts classées est progressivement devenu une source de revenu quasi incontournable pour les populations périphériques, qui reconnaissent elles-mêmes aujourd'hui le grave préjudice que leur cause la très forte dégradation de ces écosystèmes.

Les parcs et réserves du Togo sont gérés par le Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF), et plus particulièrement par la Direction de la Faune et de la Chasse (DFC). La création du MERF remonte à 1987. Il a été réorganisé par le décret N°2005-095/ PR du 04 octobre 2005. Il a en charge la politique de l'environnement en général. Sa politique relative aux ressources forestières touche également le milieu marin et côtier parce qu'il a en charge la gestion de la flore côtière et aquatique et des mammifères marins.

DEROULEMENT ET METHODOLOGIE DE L'EVALUATION

L'évaluation des parcs et réserves du Togo s'est déroulée au cours d'un atelier de deux jours, qui s'est tenu à Lomé du 24 au 25 avril 2008. La liste des participants est présentée dans le tableau ci-après.

Nom	Institution		Contact
GBLOMATSI K. Edoh	METRF Notsé	Représentant DRET Plateaux	440 00 09
ATUTONU Amah	DFC	Aménagiste	914 39 77
GNRONFOUN K. koffi	DRETRFM	Forestier	920 89 67
ABALO Pwalenebe	DEF	Chef Division FRC	912 45 38
DALOUBA Gbati	Direction Environnement	Gestionnaire des risques naturels	221 33 21/ 926 66 74
KOUDANOU Messanh	METRF/DFC	Forestier	915 93 16
TAGBA Lombo		Chef canton Haza	922 51 77
KPENGUIE Palakipan	METRF	DE	990 61 56
LAMANIWA Yao	METRF	DPETRF-Kpendjal	920 42 64
TELLU Komi	DR (METRF)	DRETRFC	550 01 06 902 46 61
DJIWA Oyétoundé	METRF/DP	METRF	909 35 51
AFODA Chamsoudine	MERF/DFC	MERF	900 44 66
BOUAME Kossivi	Oti	DPETRF	914 68 03
ASSAH G. Bayékago	MATD	Chef de Bago	993 79 17
NAYABI Limbila	DFC	Conservateur Parc National Oti-Kéran	92549 50
AFFO A. Agué	DRETRF /Kara	DRETRF	660 60 87
DIMIZOU K. Aoufoh	DRETRF/Savane	Agro-économiste	771 71 28 dimizou@live.fr
ADJAMAGBO Yaovi	Assrama-Notsé	Président Union des associations villageoises de gestion des aires protégées	900 18 21
NASSORO Natchaba	Oti Kéran	Président Union des associations villageoises de gestion des aires protégées	929 56 83
ARAHORE W.Lanwon	Oti Kéran	Président UAVGAP-Kéran	908 20 11
TAMBIA B. Moïse	Oti Mandouri	Union des associations villageoises de gestion des aires protégées	975 96 57
ADODO Wytho	Tométy Kondji	Chef de village	965 82 73
ADJEI-TOURE Issobou		IFE	902 48 43
NANAGHEMEY N'guissan	Directeur exécutif	IRD ONG	919 57 67
MARCHAND Frédéric	Fazao-Malfakassa	Représentant FFW	905 84 97
GONCALVES Appolinaire	Fazao-Malfakassa	Responsable administratif FFW	905 84 97
NYATSO Mawuli	Assoukoko	Chef Assoukoko	554 60 04
ATCHA Affo Inoussa	MATD	Chef canton (Tchamba)	997 62 31
BAWA Moumouni		ODEF-Lomé	914 57 48

L'équipe d'évaluation était composée de :

- ? Hillihase BAKAYOKO (OIPR, chargé du suivi évaluation, Côte d'Ivoire),
- ? Ferdinand KIDJO (CENAGREF, directeur technique, Bénin),
- ? Azizou EL-HADJ ISSA (CENAGREF, conservateur du parc du W, Bénin),
- ? Geoffroy MAUVAIS (UICN/PACO, programme aires protégées)

Auréli VIEILLEFOSSE (UICN/PACO) a contribué au traitement et à l'analyse des données collectées.

La méthodologie employée est celle développée par le World Wide Fund for Nature (WWF) : méthode d'évaluation rapide et d'établissement des priorités de gestion des aires protégées (RAPPAM). Elle se fonde sur le cadre d'évaluation mis au point par la Commission Mondiale des Aires Protégées (CMAP). Elle offre aux décideurs un outil leur permettant d'évaluer rapidement l'efficacité générale de la gestion des aires protégées dans un pays ou une région en particulier, pour ensuite pouvoir prendre les décisions *ad hoc* pour améliorer les pratiques de gestion.

La Méthodologie RAPPAM permet de :

- ? identifier les forces et les faiblesses de la gestion des aires protégées,
- ? analyser l'étendue, la gravité, la prévalence et la distribution de toute une variété de menaces et de pressions,
- ? identifier les aires où l'importance et la vulnérabilité écologiques et sociales sont élevées,
- ? indiquer l'urgence et la priorité à accorder à la conservation d'aires protégées particulières,
- ? aider au développement et à l'établissement des priorités des interventions politiques appropriées et des étapes de suivi, pour augmenter l'efficacité de la gestion des aires protégées.

Le RAPPAM comprend cinq étapes :

Étape 1 : déterminer l'étendue de l'évaluation (parcs à évaluer)

Étape 2 : évaluer les informations existantes pour chaque aire protégée

Étape 3 : administrer le questionnaire d'évaluation rapide

Étape 4 : analyser les résultats

Étape 5 : identifier les étapes suivantes et les recommandations.

Il est important de rappeler que la méthodologie RAPPAM est basée sur le principe d'une **auto-évaluation participative**, conduite avec l'ensemble des parties prenantes dans la gestion des aires protégées évaluées. Elle repose donc sur plusieurs hypothèses préalables, dont 3 sont particulièrement importantes :

- **Le climat au cours de l'atelier doit être positif** : étant donné que la qualité des données dépend de la bonne volonté et de la participation des gestionnaires, et de tous les partenaires, des aires protégées, un climat de confiance et de transparence est essentiel pour obtenir des informations fiables qui donneront des résultats significatifs et utilisables.

- **la méthodologie peut s'appliquer aux six catégories d'aires protégées de l'UICN**, mais elle est surtout applicable aux catégories I à IV.

- **la méthodologie suppose que les gestionnaires et administrateurs ont les connaissances requises pour fournir des données suffisantes et fiables.**

Le présent rapport rend donc compte des éléments présentés et discutés par ces acteurs au cours de l'atelier, et **ne renvoie pas nécessairement une image strictement conforme à la réalité**. Ce biais est cependant atténué par la mixité des participants (Etat, gestionnaires, ONG, scientifiques...) au cours de l'atelier et par le travail d'animation et de relecture conduit par les évaluateurs. **Mais il faut souligner, dans le cas du Togo, que les données documentées sur l'état de conservation des aires protégées font largement défaut et qu'il y a lieu, en conséquence, de considérer l'ensemble des résultats de cette évaluation avec prudence.**

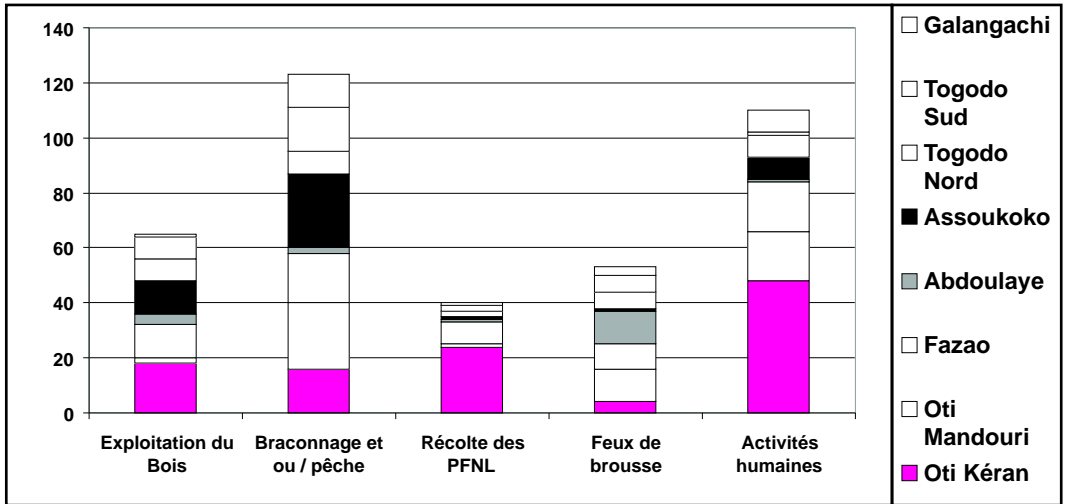
L'ensemble des données présentées dans la première partie de ce document (description des parcs et réserves) est issu des éléments bibliographiques (souvent partiels) qui ont été transmis par les gestionnaires des aires protégées, en général sans référence exacte à l'auteur et complété par les informations orales.

Les informations détaillées relatives à cette méthode d'évaluation sont disponibles sur le site : www.panda.org/parkassessment

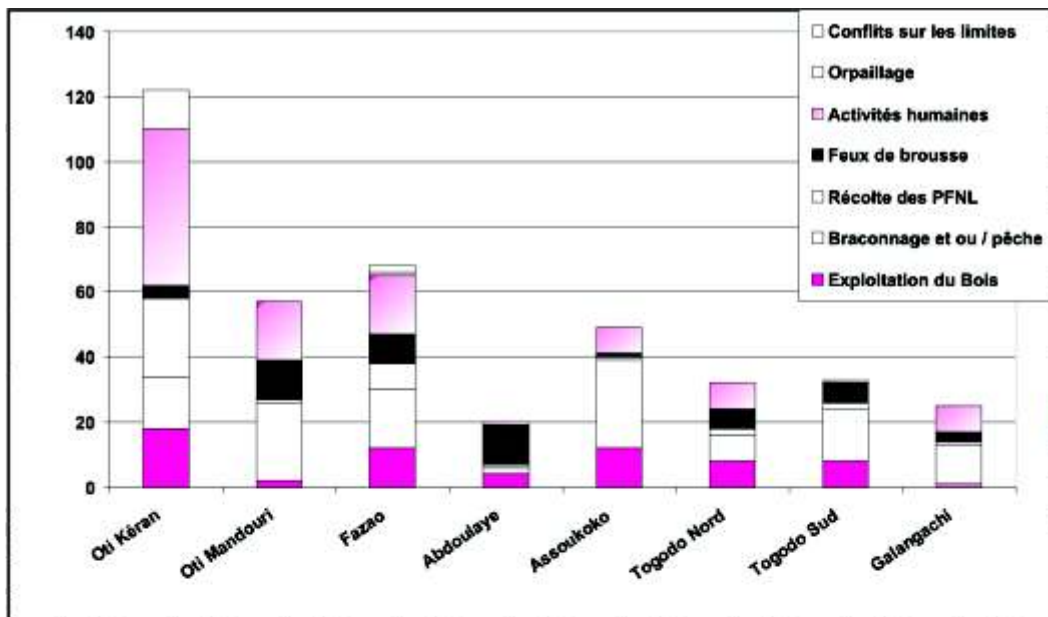
MENACES ET PRESSIONS

Note : chaque pression peut avoir un score compris entre 1 et 64. Le résultat est égal à la multiplication de l'ampleur (échelle de 1 à 4 : localisée, éparse, dispersion large, ou partout) par l'impact (échelle de 1 à 4 : peu sévère, modéré, fort, ou sévère) et la durée (échelle de 1 à 4 : court terme, moyen terme, très long terme ou permanent). Ce n'est donc pas une échelle linéaire. Un score entre 1-3 est faible, entre 4-9 modéré, entre 12-24 élevé et entre 27-64 sévère.

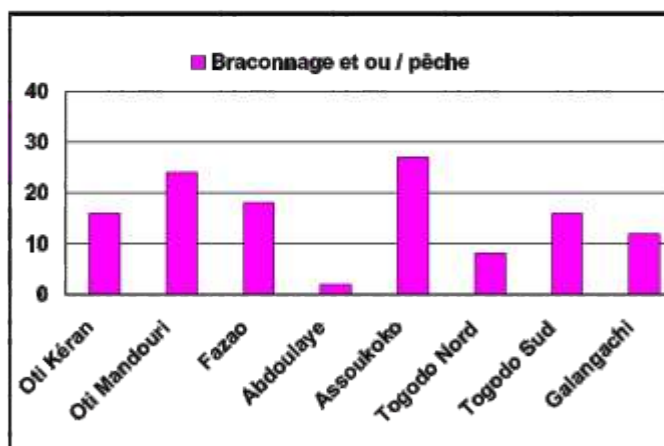
Les aires protégées du Togo sont soumises à de **fortes pressions**, essentiellement dues à l'influence des populations. Les principales pressions identifiées sont le **braconnage** et la **pêche**, l'**exploitation forestière**, les **autres activités humaines dues à la croissance démographique**, les **feux de brousse** et la **récolte des produits forestiers non ligneux**.



Globalement, les parcs soumis aux pressions les plus importantes sont les parcs d'Oti Kéran, Fazao-Malfakassa et Oti Mandouri comme le montre le graphe ci-dessous. Mais il est probable que les pressions sont jugées moins intenses dans certains parcs du simple fait de la disparition des ressources qui pouvaient les susciter.

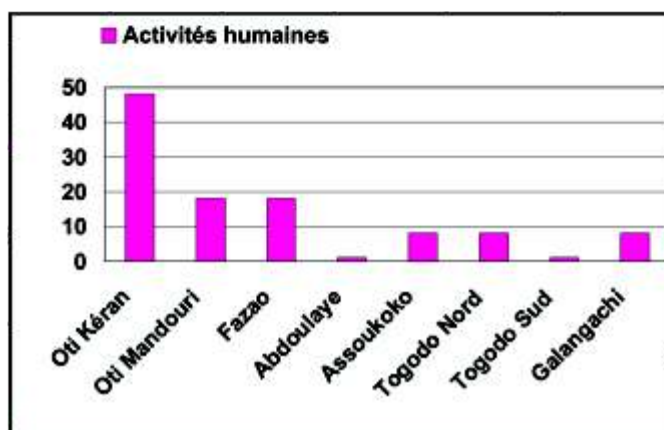


Braconnage et ou / pêche



La pression du braconnage sévit dans tous les parcs à des degrés divers. Elle est particulièrement ressentie à Assoukoko, Fazao-Malfakassa et Oti Mandouri mais reste difficile à quantifier partout. Elle a évidemment baissé dans les territoires vidés de leur faune. Il y a en plus de la pêche à Fazao-Malfakassa, Assoukoko, Oti Kéran et Oti Mandouri.

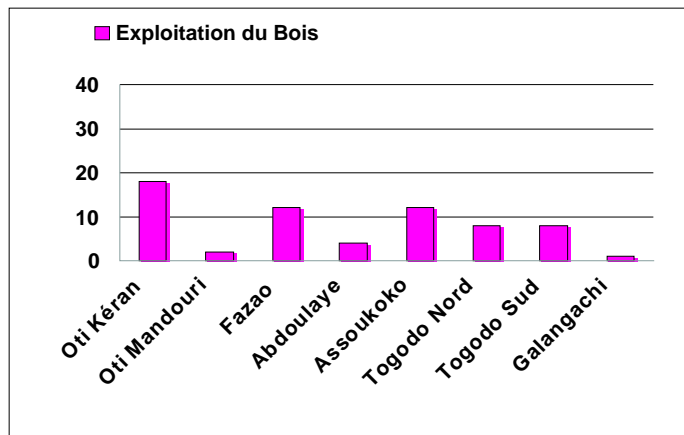
Activités humaines



On a regroupé sous le terme « activités humaines » les défrichements agricoles, la transhumance, mais aussi l'immigration et la recherche d'eau pour les populations, ou le bétail. L'agriculture est pratiquée au sein des aires protégées d'Oti Kéran, Assoukoko, Oti Mandouri, et Galangachi. Il y a aussi des défrichements agricoles à Togodo Nord et Sud, ainsi qu'à Fazao-Malfakassa.

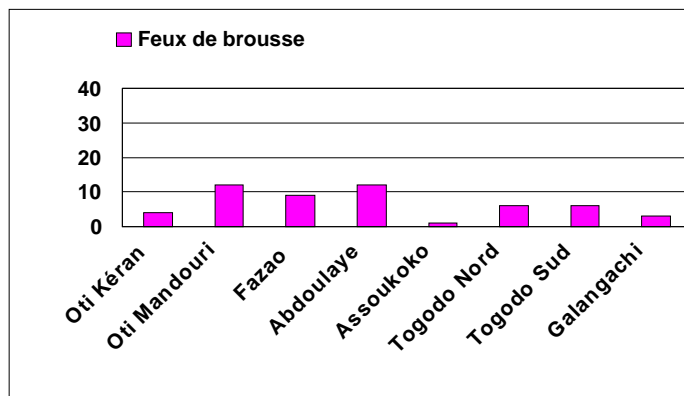
Des installations humaines sont en particuliers dénombrées dans les aires protégées de Fazao-Malfakassa, Oti Mandouri, et Oti kéran, dues en partie au fait que l'immigration est importante dans ces zones. La transhumance du bétail en provenance des pays du Nord (sahel) concerne Oti kéran, Oti mandouri, Galangachi, Fazao-Malfakassa, et Abdoulaye. Les populations (notamment les pasteurs) recherchent l'eau, où on retrouve alors de fortes densités de troupeaux d'animaux domestiques. Enfin à Oti Kéran, il existe une pression spécifique du fait de la route nationale qui traverse le parc.

Exploitation des produits forestiers ligneux



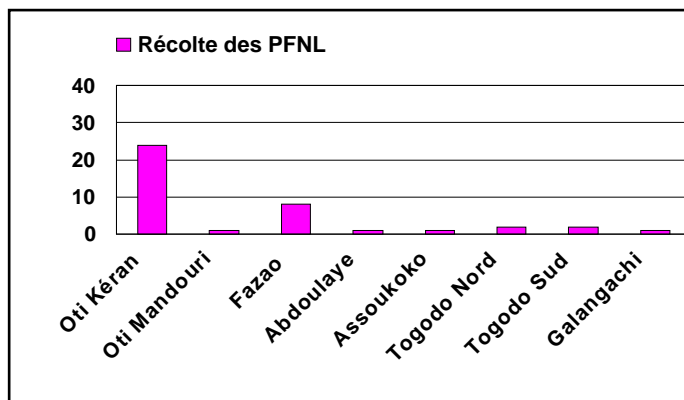
Dans tous les parcs, la forêt est exploitée comme combustible et pour la production de charbon. A Togodo Nord et Sud, Fazao-Malfakassa, Abdoulaye et Assoukoko, il y a aussi de l'exploitation de bois d'œuvre. Oti Mandouri, déjà largement dégradé est aujourd'hui moins concerné.

Feux de brousse



Les feux de brousse touchent tous les parcs, et en particulier Oti Mandouri, Fazao-Malfakassa et Abdoulaye. A Oti Kéran, ces feux sont l'œuvre des pasteurs et des chasseurs. Faute d'aménagement et de gestion des parcs, certains feux tardifs entraînent des dégâts importants.

Récolte des produits forestiers non ligneux



La récolte des produits forestiers non ligneux est répandue et constitue un problème surtout à Oti Kéran (récolte de miel, d'igname sauvage, néré, *Detarium*), ainsi qu'à Fazao-Malfakassa (miel, *Detarium*, paille, plante médicinale, igname).

A Abdoulaye, on récolte de la paille, du miel, et le *Detarium*. A Assoukoko, ce sont essentiellement les produits pharmaceutiques, ainsi que la paille.

Conflits sur les limites

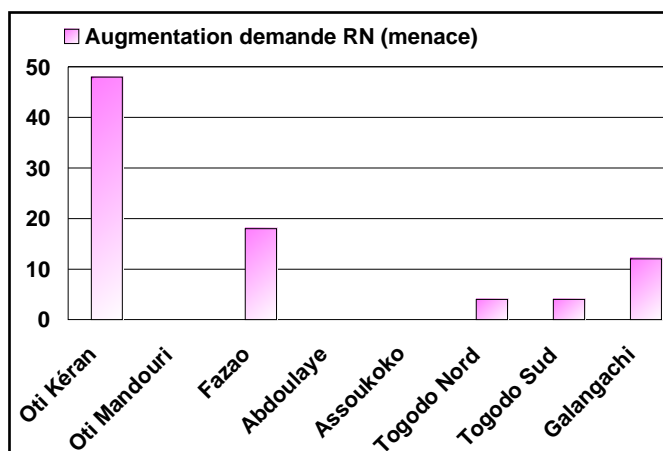
Il y a des conflits sur les limites à Oti Kéran et Fazao-Malfakassa. A Oti Kéran, la zone de Tontondji est revendiquée, et l'expansion de la ville de Mango constitue une réelle pression. Il y a aussi des conflits à Oti Mandouri a fait l'objet d'un processus de requalification qui, théoriquement, devrait avoir réglé les questions de limites. Cependant dans les faits, celles-ci sont peu respectées.

A Abdoulaye, il n'existe pas de réel conflit mais les revendications dues à la croissance démographique se traduisent par un recul des limites de la réserve. Des initiatives d'amélioration des systèmes et techniques culturales sont en train d'être prises. Enfin, à Assoukoko, il existe un conflit latent de propriété foncière entre deux villages, respectivement du Ghana et du Togo.

Orpaillage

L'orpaillage est une pression spécifique qui touche le parc de Fazao-Malfakassa.

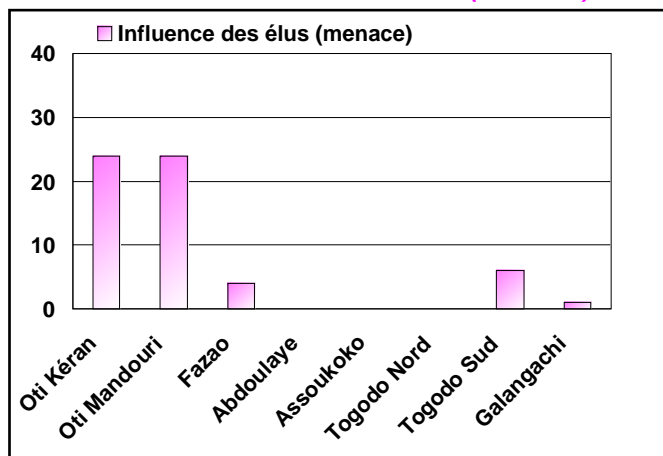
Augmentation de la demande en ressources naturelles (menace)



La demande en ressources naturelles devrait augmenter dans les années à venir à cause de la proximité et de la croissance des centres urbains, mais aussi du fait de l'immigration, et de la revendication de terres. Cette menace est particulièrement marquée à Oti Kéran (et à Oti Mandouri même si cela n'apparaît pas sur le graphe), où l'immigration est forte. A Fazao-Malfakassa, la demande pour l'exploitation du bois d'œuvre devrait aussi augmenter. Avec le développement des voies de communication, la proximité du Ghana s'avère une source de

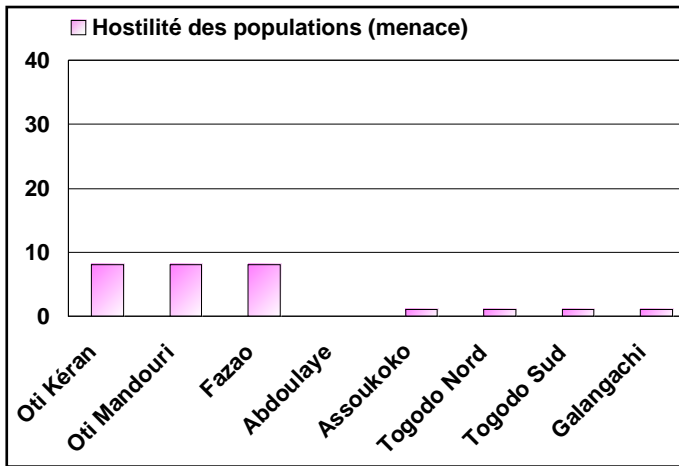
pression potentielle. Enfin, la proximité de Lomé est une menace à Togodo nord et sud (pression foncière surtout).

Influence des élus et des autorités (menace)



Les influences, plutôt négatives, proviennent de toute la classe politique et de l'administration : les aires protégées (et leur éventuelle rétrocession aux populations) sont malheureusement toujours utilisées aujourd'hui comme argument électoraliste. Cette menace est particulièrement forte à Oti Kéran et à Oti Mandouri.

Hostilité des populations (menace)



Les populations sont encore particulièrement hostiles à Oti Kéran, Oti Mandouri et Fazao-Malfakassa. Elles ont le sentiment que le gouvernement ne fait pas ce qu'il devrait pour satisfaire leurs doléances ni pour prendre en compte les préjudices subis par le passé.

A Assoukoko, il semble que des ghanéens revendiquent également certaines terres.

Epizootie (menace)

Le risque d'épizootie concerne Oti Kéran, Oti Mandouri et Galangachi du fait d'importants mouvements d'animaux domestiques dans ces zones, mais il ne s'est pas traduit récemment par la diffusion d'une quelconque maladie.

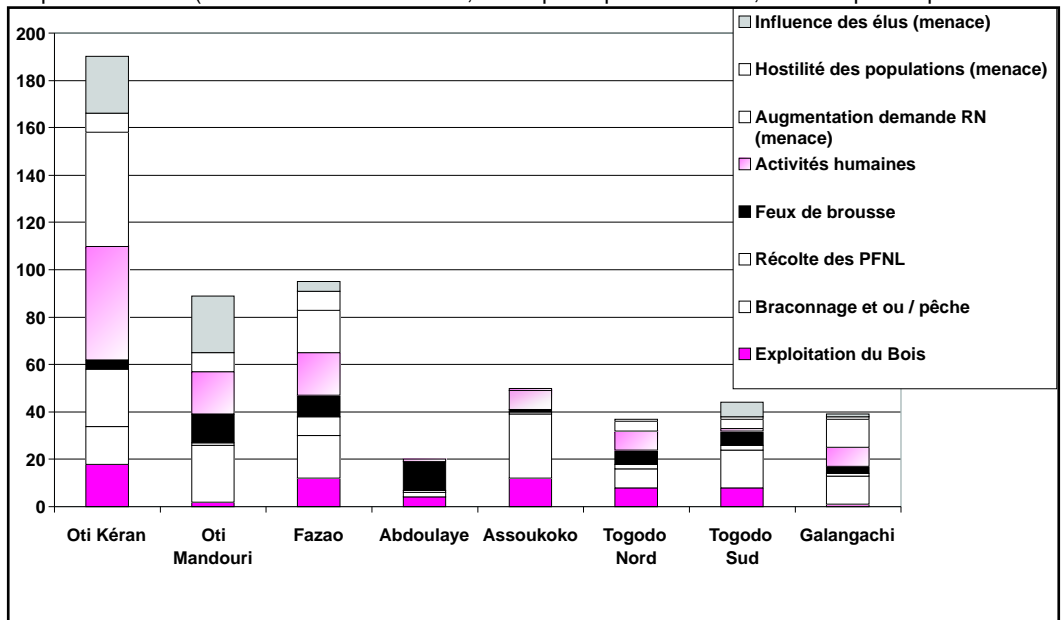
Projet d'infrastructure (menace)

Cette menace spécifique concerne uniquement les réserves de Togodo Nord et Sud où un barrage est en projet (Adjarala).

Enablement des rivières (menace)

Cette menace est spécifique à Oti kéran et Oti mandouri mais reste très difficile à quantifier.

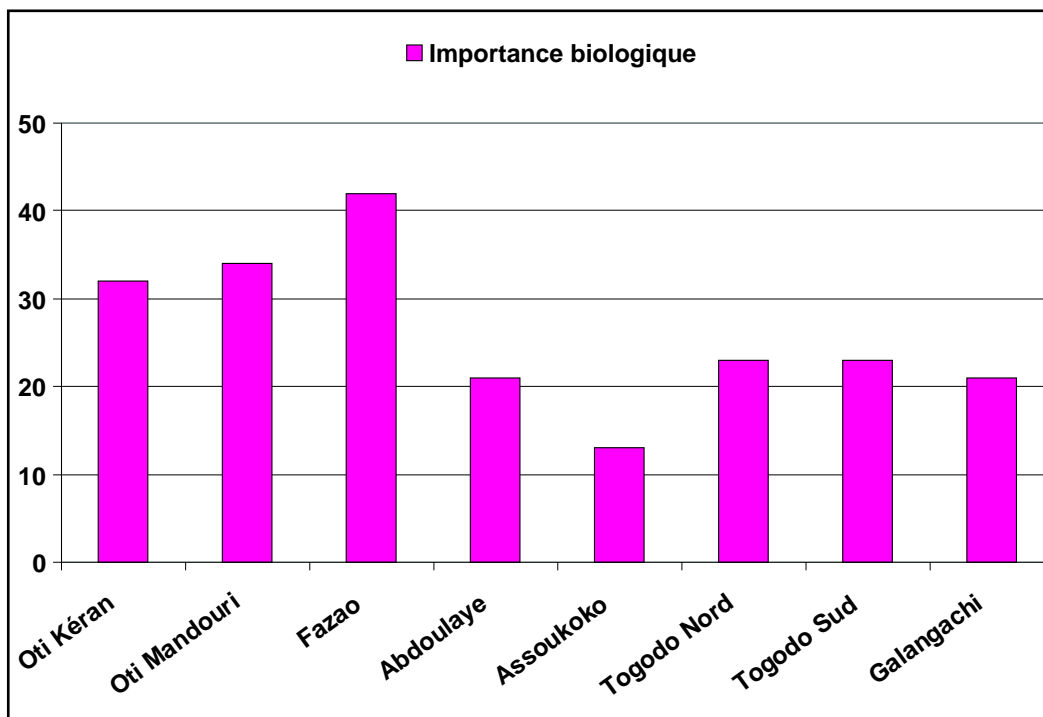
Le graphique ci-dessous récapitule les pressions et menaces sur chacun des parcs, et confirme que les parcs du Nord (Oti Kéran et Oti Mandouri, ainsi que le parc de Fazao, sont les plus exposés.



CONTEXTE

Il y avait quatre réponses possibles à cette partie du questionnaire : oui = 5, plutôt oui = 3, plutôt non = 1 et non = 0. Un score de 5 ne signifie pas nécessairement qu'il n'y a aucun problème et un score de 0 n'indique pas un échec total. Les résultats par parcs sont calculés en faisant la somme des scores des différentes questions. Les résultats par question sont des moyennes.

IMPORTANCE ECOLOGIQUE ET SOCIO-ECONOMIQUE DES PARCS



Selon la liste rouge de l'UICN, au Togo, les espèces en danger critique d'extinction sont la Tortue Luth (*Dermochelys coriacea*), la Tortue Imbriquée (*Eretmochelys imbricata*), et le Poisson-Scie (*Pristis pectinata*, *perotteti*, *pristis*). Les espèces en danger sont le Cercopithèque à ventre roux (*Cercopithecus erythrogaster*) qui est endémique au Sud Bénin/Togo, la Tortue verte (*Chelonia mydas*), la Guitare de mer (*Rhinobatos*) fousseuse (*cemiculus*), commune (*rhinobatos*), et à tâche (*luebberti*). Les espèces vulnérables sont le Colobe noir et blanc (*Colobus vellerosus*), l'Eléphant (*Loxodonta africana*), le Crocodile à Nuque Cuirassée (*Osteolaemus tetraspis*), le Lamantin (*Trichechus senegalensis*), l'Hippopotame (*Hippopotamus amphibius*), le Guépard (*Acinonyx jubatus*), la Tortue articulée de Home (*Kinixys homeana*), le Vautour Oricou (*Torgos tracheliotos*), le Vautour à tête blanche (*Trionocephs occipitalis*), la Tortue olivâtre (*Lepidochelys olivacea*), le Requin océanique (*Carcharhinus longimanus*), le Grand requin blanc (*Carcharodon carcharias*), le Requin Taureau (*Carcharias taurus*), le Requin de nuit (*Carcharhinus signatus*), le Requin Baleine (*Rhincodon typus*). Enfin, la présence des espèces vulnérables suivantes est incertaine : le Cercopithèque diane (*Cercopithecus diana*), le Lion (*Panthera leo*), le Chat Doré (*Caracal aurata*), la Gazelle à front roux (*Eudorcas rufifrons*). Le recours à la liste rouge est rendu indispensable du fait de l'absence de données actualisées de l'état de la faune dans les parcs.

Selon les gestionnaires, les aires protégées du Togo contiennent les espèces rares, menacées ou en danger au niveau local ou national suivantes :

- Fazao-Malfakassa : Eléphant, Damalisque, Redunca, Céphalophe à dos jaune, Cercopithèque mone, Potamochère, Colobe noir et blanc d'Afrique occidentale, Hippotrague. Des espèces végétales rares sont aussi mentionnées comme diverses Orchidées.

- ? Oti Kéran : Eléphant, Lion... mais leur présence aujourd'hui doit être confirmée (un recensement aérien conduit en 2003 n'en a recensé aucun)
- ? Oti Mandouri : Hippopotame
- ? Assoukoko : Eléphant, Buffle
- ? Togodo nord et sud : Buffle, Lion, Hippopotame

Les autres aires ne mentionnent pas d'espèces véritablement significatives. A noter que Fazao-Malfakassa et la Fosse aux Lions sont concernés par le programme MIKE de la CITES (Monitoring of Illegal Killing of Elephants).

Les parcs qui possèdent un niveau de diversité biologique relativement élevé sont surtout Fazao-Malfakassa, mais aussi Oti Kéran, Oti Mandouri et Togodo (Nord et Sud), bien que cela reste très relatif (et sans doute nécessitera des inventaires d'actualisation). A Fazao-Malfakassa par exemple, il y a de nombreuses espèces de grands mammifères, divers gastéropodes ainsi qu'une grande variété d'espèces végétales.

Les parcs qui possèdent des espèces endémiques sont : Assoukoko (une fougère, un escargot, et deux espèces de grenouilles ?) ; Togodo sud (le Singe à ventre rouge) et Fazao-Malfakassa (une fougère du côté de Bassar et des orchidées) mais d'une façon globale, l'endémisme est peu présent.

Les aires qui possèdent un ou des écosystèmes menacés sont les suivantes : Oti Kéran, et Oti Mandouri ont des écosystèmes aquatiques intéressants, qui sont classés site RAMSAR. Togodo Nord et Sud sont aussi classés site RAMSAR avec un plan d'eau intéressant pour les oiseaux migrateurs. Fazao-Malfakassa est constitué de forêt dense de moyenne montagne. En revanche, à Abdoulaye, la forêt très étendue autrefois est aujourd'hui détruite ; il reste néanmoins quelques îlots de forêt dense.

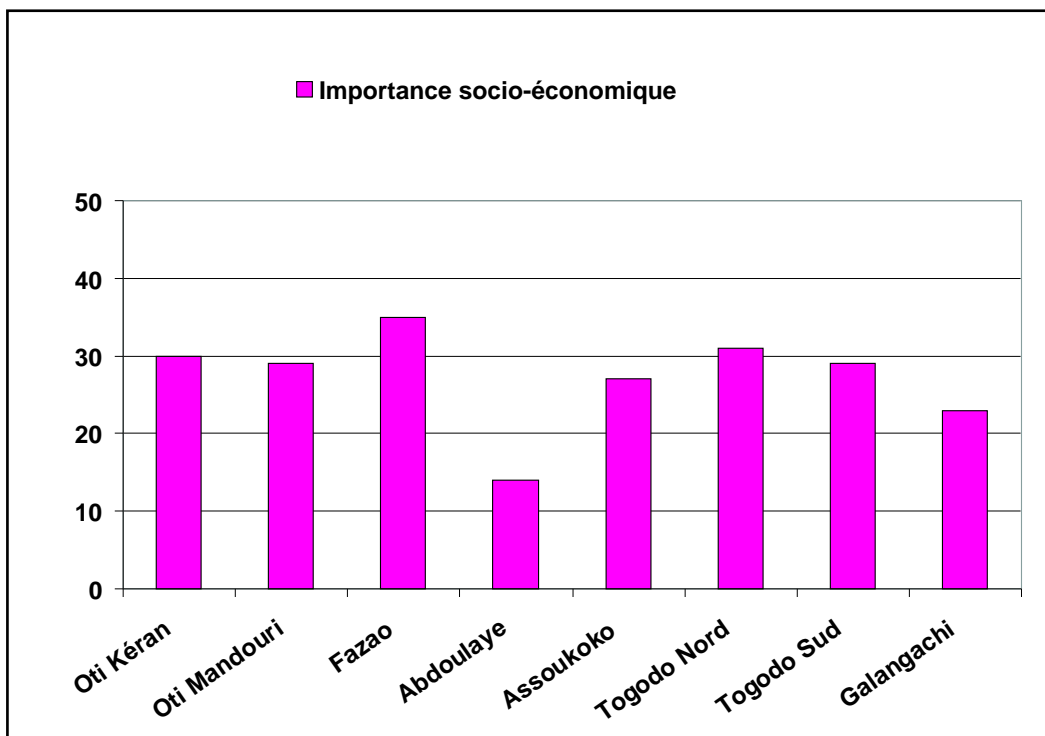
La plupart des aires protégées joueraient un rôle crucial pour le fonctionnement écologique. Oti Kéran par exemple accueille les oiseaux migrateurs, comme Galangachi et Oti Mandouri. De plus, Oti Mandouri était un couloir de migration des animaux. A Fazao-Malfakassa, la forêt de montagne protège le circuit migratoire des éléphants et sert de refuge pour de nombreux oiseaux.

Certaines aires abritent une diversité floristique et faunistique encore bien représentative des types d'écosystèmes de la zone : ce sont Oti Kéran (surtout sur le plan floristique), Oti Mandouri, Fazao-Malfakassa (le nombre de prédateurs est néanmoins plus bas que la normale) et Abdoulaye (les carnivores sont rares mais toute la gamme d'herbivores existerait encore).

Excepté Assoukoko et Togodo Sud, toutes les aires contribuent à la représentativité du réseau (national) dont elles font partie. L'écosystème d'Oti Kéran est encore relativement conservé et constitue une zone de transition entre les écosystèmes du nord et du sud. Fazao-Malfakassa protège un écosystème de moyenne montagne. Abdoulaye abrite des reliques de forêt dense sèche primaire. A Togodo nord, les collines sont intéressantes. Assoukoko est par contre très dégradé : l'agriculture a détruit l'habitat mais un projet d'enrichissement floristique est en cours.

Certaines aires abritent encore des populations viables minimales d'espèces remarquables. C'est le cas à Fazao-Malfakassa où il resterait près de 60 éléphants. A Oti Kéran, il y aurait des troupes de buffles, de cobes, des crocodiles. A Oti Mandouri, il reste des hippopotames. Enfin à Togodo Nord et Sud, il y aurait plusieurs dizaines de buffles et des hippopotames nains.

Toutes les aires contiennent par contre des écosystèmes en régression, i.e. prédominants dans le passé et qui ont fortement diminué aujourd'hui (voire ont disparu à Assoukoko et Togodo (Nord et Sud)). Galangachi protège une forêt sèche à *Anogeissus*, qui disparaît ailleurs. A Oti Kéran et Oti Mandouri, il reste des forêts galeries. A Fazao-Malfakassa, ce sont les forêts claires de basse altitude. Enfin à Abdoulaye, il y a reconstitution des dernières forêts disparues partout ailleurs.



Seul Fazao-Malfakassa est une source d'emploi substantielle pour les communautés locales : la fondation Franz Weber y emploie 51 agents forestiers (surveillants pisteurs), du personnel administratif et hôtelier (une vingtaine d'employés) lorsque l'hôtel fonctionne (ce qui n'est pas le cas actuellement) ainsi que quinze manœuvres qui ouvrent chaque année les pistes. A Abdoulaye, des pisteurs sont utilisés mais sur une base non rémunérée. A Assoukoko, la main d'œuvre locale est utilisée ponctuellement, dans le cadre de certains projets...

Les communautés locales dépendent partiellement des ressources des parcs pour leur subsistance à Oti Kéran, Oti Mandouri, Togodo (Nord et Sud) et Galangachi mais l'utilisation des ressources y est généralement anarchique. A Togodo, les populations exploitent les produits de la chasse, de la cueillette, et pêchent. A Fazao-Malfakassa, il y a également exploitation des produits de chasse, de cueillette et de pêche mais aussi du miel, de la paille, du bois, et de plantes médicinales. A Oti Kéran, on récolte le miel, ainsi que l'igname sauvage, le Néré, le *Detarium Microcarpum*. A Abdoulaye, on récolte le miel, la paille, *Fagara xanthoxyloides*, et *Detarium*. A Assoukoko, ce sont essentiellement les produits pharmaceutiques, ainsi que la paille.

La plupart des aires semblent abriter des éléments d'importance religieuse ou spirituelle : à Galangachi, la Mare Malik est utilisée à des fins religieuses. A Oti kéran, il y a 7 Fétiches, un baobab sacré, deux cimetières etc. A Oti Mandouri, on mentionne le site Moukaga (relique de forêt composée de baobab, *Anogeissus*, etc.). A Assoukoko, certaines localités organiseraient des cérémonies ou des rituels (village Diguingue). A Togodo Nord, il existe aussi des arbres sacrés et à Togodo Sud, des sites d'adoration... à Fazao-Malfakassa, une dizaine de forêts sacrées sont incluses dans le parc.

Les territoires qui abritent des éléments inhabituels d'importance esthétique sont Assoukoko (chute Maria, village près d'Assoukoko), Togodo Nord (superposition de rochers), Togodo Sud (existence de cascades) et Fazao-Malfakassa (Point de vue, Cascade de souroukou, source de Nana-Mina).

Toutes les aires abritent des espèces de plantes d'importance sociale, culturelle ou économique. A Galangachi, Oti Mandouri et Oti Kéran, certaines plantes sont utilisées pour enduire les bâtiments (écorces du néré), les tanins (*Indigofera*) sont récoltés, de même que les plantes médicinales, et *Mitragyna inermis* pour les cérémonies traditionnelles. A Abdoulaye, on utilise le

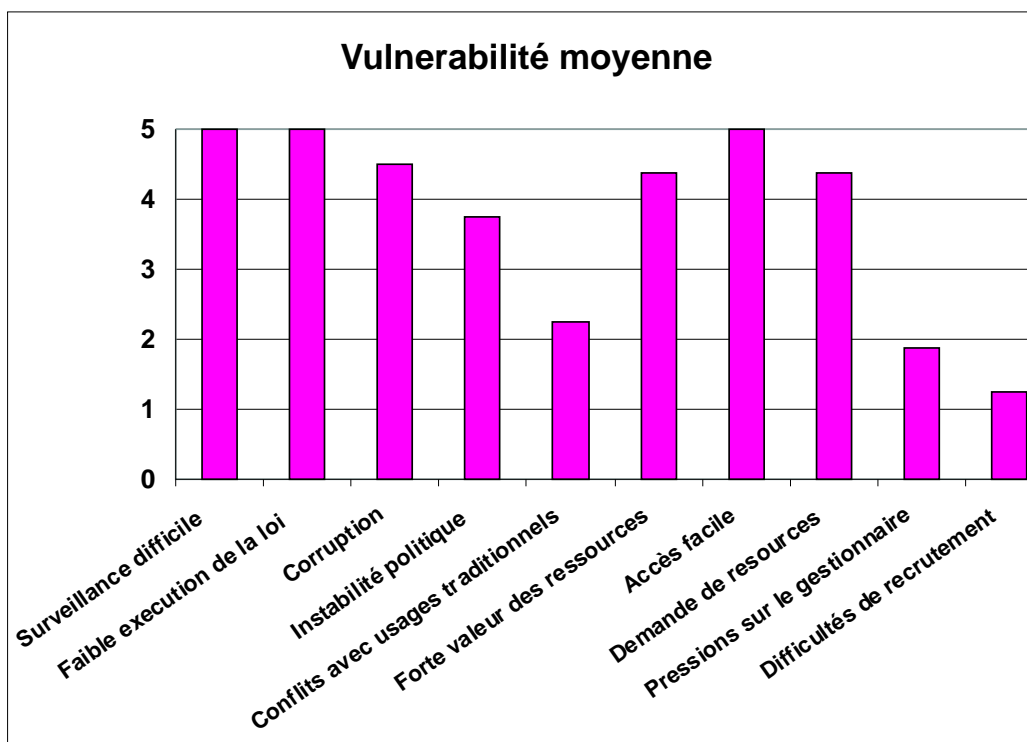
Fagara xanthoxyloides comme antibiotique et les feuilles de *Vitex doniana* pour la sauce. A Assoukoko, on utilise aussi *Fagara xanthoxyloides* et *Landolphia dulcis* pour la fabrication de chaises etc.

Certaines aires protégées abritent des espèces animales d'importance sociale, culturelle ou économique. A Galangachi, Oti kéran, Oti Mandouri, les trophées de Buffle, de Cobe de Buffon, et de Céphalophe à flancs roux sont utilisés comme masques lors des grandes cérémonies par exemple. Les crocodiles et les tortues blanches d'eau douce sont utilisés dans les rituels traditionnels. A Abdoulaye, c'étaient les éléphants...

Les aires qui ont une valeur récréative sont Oti Kéran, Abdoulaye, Fazao-Malfakassa et Assoukoko (visite de la chute Maria). Dans les autres parcs, il existe des potentialités récréatives mais qui ne sont pas exploitées.

Les parcs ont généralement une valeur éducative et/ou scientifique. Des chercheurs et étudiants nationaux et étrangers venaient séjourner à Oti Kéran et à Oti Mandouri. A Assoukoko, l'Université mène des actions de recherche. Quelques études universitaires de fin de cycle ont été réalisées à Togodo Nord et Sud. A Fazao-Malfakassa, il existe des sites historiques (ruines datant de l'époque coloniale allemande).

VULNERABILITE



Les activités illégales sont difficiles à surveiller dans tous les parcs et réserves. A Oti Kéran, Oti Mandouri et Galangachi, pratiquement aucun contrôle n'est actuellement exercé et une « tolérance » est accordée aux populations pour la culture, le pâturage, etc. Oti Mandouri est difficile d'accès car il manque un pont sur la rivière Oti. A Togodo Nord et Sud, les postes sont en nombre insuffisants et éloignés, il n'y a pas de voie d'accès, le personnel est trop peu nombreux. A Fazao-Malfakassa, la surveillance est difficile en raison du relief, de la taille du parc et du caractère artisanal des activités illégales. Les trafics d'armes sont facilités par la proximité du Ghana. Le territoire subit aussi l'influence des agglomérations alentour.

L'application de la loi est plutôt faible. Il y a un manque de rigueur et de suivi dans l'application des textes. A Togodo Nord et Sud, il y a des interventions intempestives en faveur des délinquants appréhendés. A Fazao-Malfakassa, les règlements sont obsolètes (les conflits n'avaient pas été prévus par le législateur) et les pressions sur les gestionnaires très diverses. Ainsi, de l'avis général, **les pots de vin et la corruption sont fréquents, à tous les niveaux.**

Evidemment, les parcs subissent les conséquences d'agitations civiles et/ou de l'instabilité politique : à Oti kéran, Oti Mandouri et Galangachi, les gestionnaires ressentent des menaces liées au climat politique local. A Abdoulaye, où les occupants ont été évacués comme à Fazao, les conséquences du passé (expulsion des villageois) ont encore des impacts à ce jour.

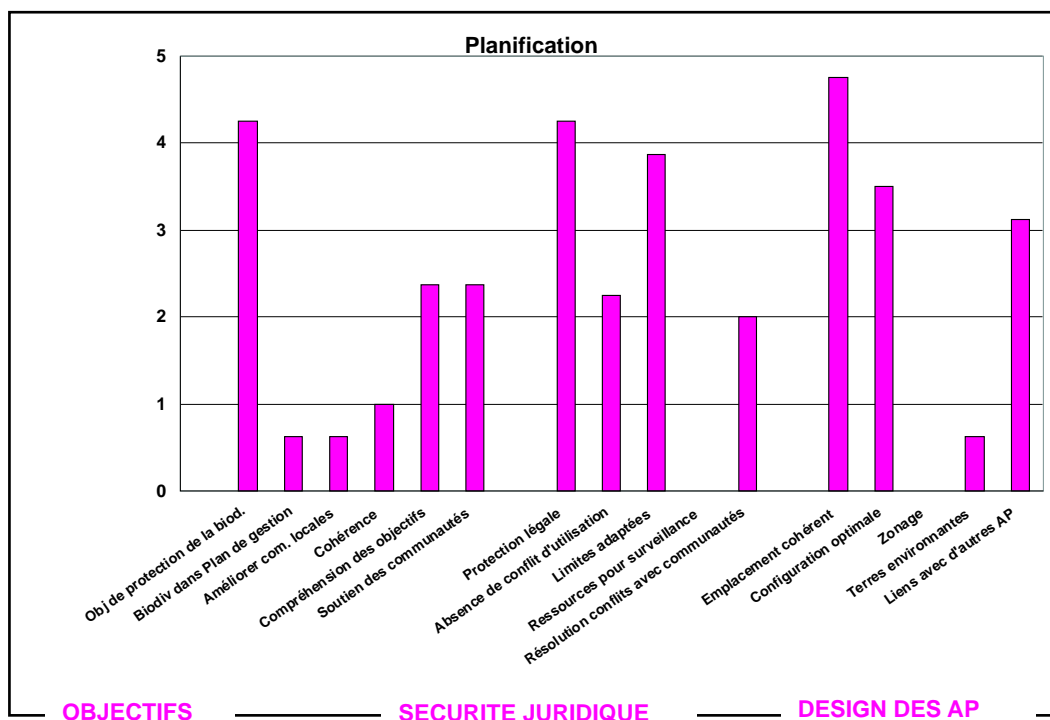
Les pratiques culturelles, les croyances et usages traditionnels entrent en conflit avec les objectifs dans certaines zones. Ainsi, la chasse traditionnelle est toujours pratiquée à Oti Kéran, Oti Mandouri et Galangachi ; de plus, du bétail domestique et de la volaille au statut sanitaire douteux y sont introduits aux fins de sacrifices rituels. A Fazao-Malfakassa, les récoltes diverses (miel surtout) entrent en conflits avec les objectifs du parc...

La valeur marchande des ressources est importante dans toutes les aires, même si celles-ci sont exploitées illégalement. A Abdoulaye et Fazao, sont recherchés les animaux pour la viande, mais aussi le Teck, l'Iroko, etc. De plus, à Fazao, on cherche l'or... **Toutes les aires sont facilement accessibles pour des activités illégales :** par exemple, Togodo Nord et Sud sont facilement accessibles par le fleuve et à cause de la proximité de la frontière béninoise. Fazao-Malfakassa est à seulement deux km de la route nationale Lomé Dapaong et le village de Fazao jouxte le parc...

Il y a une forte demande pour la consommation ou la commercialisation des ressources vulnérables : à Galangachi, Oti Kéran et Oti Mandouri, la peau et la viande de crocodile, la graisse et la peau de python, etc. sont très recherchées. A Togodo Nord et Sud, la pharmacopée traditionnelle est développée et consommatrice de ressources locales, et il existe des réseaux de commercialisation de viande brousse. A Fazao-Malfakassa, ce sont surtout le Garcinia et le Teck, ainsi que la viande de brousse. De plus, **les gestionnaires reconnaissent subir des pressions pour exploiter de manière excessive** les ressources à Galangachi, Oti Kéran et Oti Mandouri où les populations réclament l'accès à l'eau et au pâturage.

EFFICACITE DE LA GESTION

CONCEPTION (OBJECTIFS ET PLANIFICATION)



Objectifs

Les objectifs des parcs permettent théoriquement la protection et le maintien de la biodiversité. Assoukoko a des objectifs essentiellement floristiques. Togodo Nord et Galangachi ont pour objectif d'assurer la productivité du cheptel sauvage et de son habitat afin de promouvoir les activités cynégétiques ; Togodo Sud vise à protéger des forêts reliques à des fins spirituelle, scientifique, éducative, récréative et touristique ainsi qu'à perpétuer, dans des conditions naturelles, les éléments écologiques, géomorphologiques, sacrés et esthétiques. Les objectifs d'Oti Mandouri et Oti Kéran ne sont pas clairement définis ou énoncés. **Par contre, aucun parc n'a de plan de gestion, c'est pourquoi il n'y a ni objectif spécifique à la conservation de la biodiversité, ni à l'amélioration du cadre de vie des populations.**

Les employés et administrateurs des aires comprennent généralement les objectifs, les pratiques, la politique et la réglementation des parcs. Néanmoins, à Oti Mandouri, Galangachi et Oti Kéran, les textes n'ont pas été suffisant vulgarisés au niveau de tous les acteurs de la gestion. De plus, **les agents considèrent que les politiques et législations devraient être actualisées car obsolètes.**

Les communautés locales ne soutiennent pas les objectifs des parcs, de façon générale et particulièrement à Galangachi, Oti Mandouri et Oti Kéran bien qu'il y existe des associations des populations riveraines. Le soutien est plus réel à Togodo Nord et Sud (mise en place d'associations villageoises de gestion (AVGAP) et d'une union des AVGAP). A Fazao-Malfakassa, les populations, pourtant relativement favorables au parc, déplorent les dégâts d'éléphants ; elles demandent aussi des droits d'usage.

Sécurité juridique

Toutes les aires ont un statut de protection à long terme consigné par la loi. Néanmoins, un processus de requalification est en cours pour les zones d'Oti Mandouri et Oti Kéran. Assoukoko a le statut de forêt classée. Togodo Nord et Sud sont protégés par le code de l'environnement de 1988. Fazao-Malfakassa a été érigé en « parc national » en 1975, cependant aucun texte législatif n'a entériné ce classement ; son statut actuel reste donc celui de réserve de faune et de chasse, promulgué par décret en 1954.

Il existe encore des conflits non résolus sur la propriété des terres ou les droits d'utilisation ou encore sur l'existence de droits de passage. Les populations riveraines revendiquent encore une partie de Galangachi, Oti Kéran (zone de Tontondji), et Oti Mandouri. Dans cette dernière, des populations sont enclavées à l'intérieur. A Abdoulaye, il existe des conflits liés à la zone tampon, on observe déjà un recul des limites et la population réclame des terres fertiles. **Les limites des aires sont pourtant théoriquement adaptées aux objectifs.** A Oti Kéran et Oti Mandouri, le bornage de la zone requalifié est en cours (mais pas forcément respecté). A Togodo Nord et Sud, les limites sont naturelles donc plus simples à vulgariser. Le village de Fazao, ainsi que quelques autres villages riverains, accolés à l'aire protégée, sont trop proches du parc.

Les ressources financières et humaines sont largement insuffisantes pour faire appliquer la réglementation à l'intérieur des aires, quels que soient les parcs, **et les conflits avec la communauté locale ne sont pas résolus de façon équitable et efficace.** Par exemple, à Galangachi, Oti Mandouri et Oti Kéran, il n'existe pas de textes et /ou de procédure de règlement des conflits. A Fazao-Malfakassa, la pression exercée par les chefs de villages et certains notables perturbe la résolution équitable des conflits.

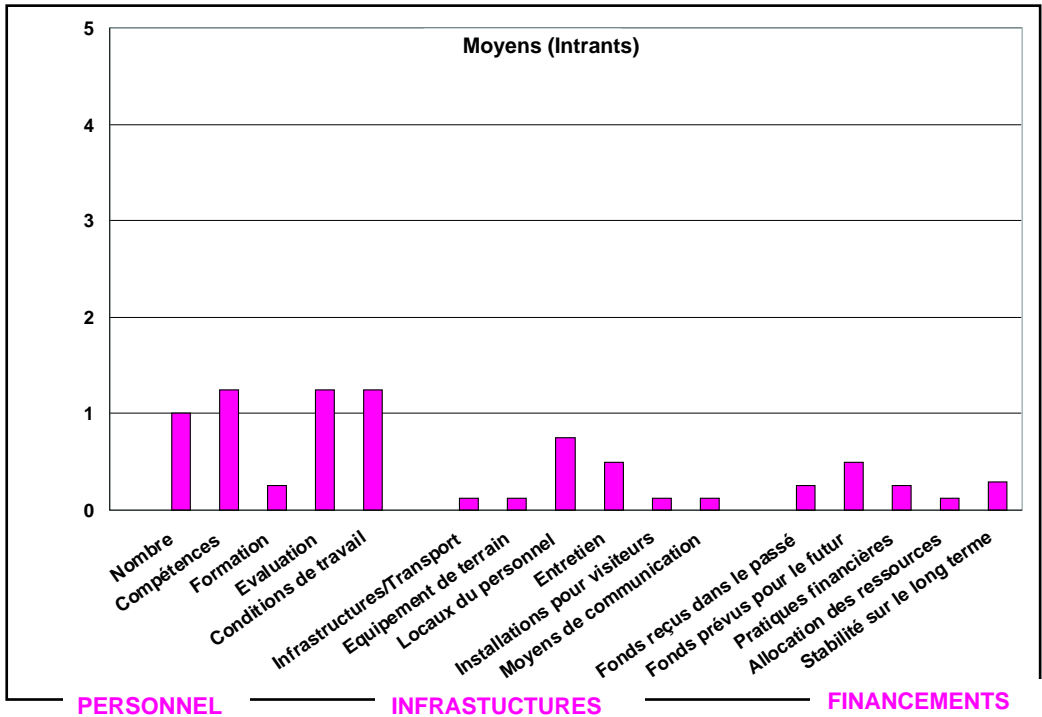
Design des AP

L'emplacement des parcs est judicieux et conforme aux objectifs. Leur taille et configuration sont relativement adéquates. Néanmoins, à Fazao-Malfakassa, il existe une « enclave » (Fazao) qui pose un problème de gestion, de même, l'occupation du Sud du parc par des populations déplacées n'est pas sans poser de problèmes.

Il n'y a de véritable zonage dans aucune aire, ce qui pénalise la gestion et la hiérarchisation des priorités d'action. En outre, **l'utilisation des terres environnantes n'est adéquate nulle part :** aucune zone tampon, ou zone à faible activité ou à activité réglementée n'a été définie.

Certains parcs sont reliés à une autre zone protégée comme Oti kéran qui jouxte Oti Mandouri, Oti Mandouri fait partie de l'écosystème sous régional WAP (W Arly Pendjari), Togodo Nord et Sud sont mitoyens et enfin Fazao-Malfakassa jouxte le parc de Kyabobo (22 200 ha) au Ghana.

MOYENS (INTRANTS)



Personnel

Le nombre de personnes employées est insuffisant pour gérer efficacement les parcs. A Fazao-Malfakassa, 51 agents forestiers (surveillants pisteurs) sont pourtant employés par la Fondation Franz Weber et il y a 7 verbalisateurs détachés par l'Etat, soit un total de 58 personnes sur le terrain. A Oti Kéran, il y a 33 agents. A Abdoulaye, il y a huit agents pour la surveillance. A Oti Mandouri, il y a six personnes seulement. A Togodo Nord, il y a quatre agents et à Togodo Sud six... **Les membres du personnel n'ont pas toutes les compétences nécessaires pour mener à bien les activités de gestion (formés sur le tas et formation paramilitaire seulement) et il n'existe pas d'opportunités de formation ou de recyclage.**

La performance et le progrès du personnel par rapport aux objectifs ne sont pas régulièrement révisés. De plus, les conditions d'emploi sont insuffisantes pour maintenir un personnel de qualité en poste de façon durable.

Infrastructures

Les infrastructures et les moyens de transport sont inadéquats pour les activités de gestion. Le matériel de terrain n'est pas approprié. Il n'existe pas de moyens de communication entre le personnel de terrain et de bureau. A Oti kéran, par exemple, la dotation en carburant est largement insuffisante. A Fazao-Malfakassa, la niveleuse du parc est hors d'usage depuis 5 ans... **Les locaux pour le personnel sont généralement vétustes et/ou insuffisants pour l'effectif.** A Oti Kéran et Oti Mandouri, rien n'est prévu pour le logement du personnel ce qui entraîne de nombreux déplacements. **L'entretien de l'équipement n'est pas adéquat en outre.**

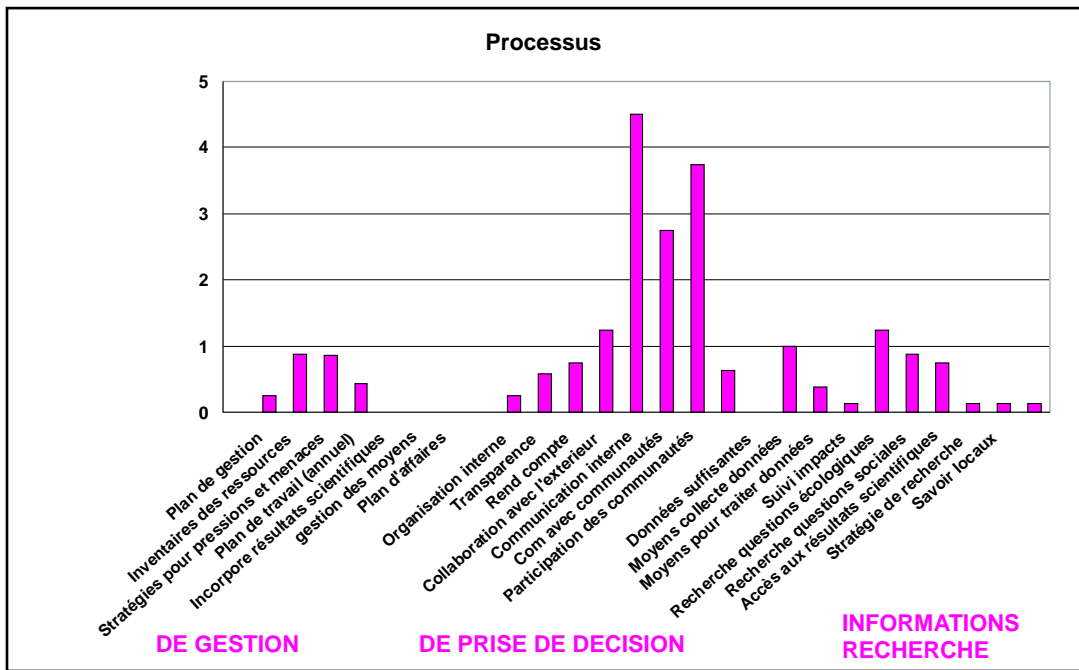
Il n'y a pas d'installations pour les visiteurs dans aucune aire protégée. Le Parc d'Oti Kéran avait bénéficié d'aménagements pour le développement du tourisme : 350 km de pistes de circuit touristique, un motel d'accueil avec des bungalows, et un casernement forestier... mais l'hôtel est aujourd'hui à l'abandon. L'hôtel de Fazao a été fermé lui aussi et se dégrade progressivement.

Financements

Les financements des dernières années ont été très insuffisants pour conduire correctement les activités principales de gestion. Parmi les rares ressources possibles, signalons que les amendes sont versées à l'Etat. Par ailleurs, à Oti Kéran, l'Etat perçoit des droits de traversée du parc sur la route nationale : 35 % sont affectés au budget général de l'Etat, 35 % à la Direction de la faune et de la chasse, et 30 % vont aux populations locales, ce qui a permis de financer de petites actions locales avec des ONGs. **Les financements des trois prochaines années sont également inadéquats** et dans aucun parc, la situation n'est claire.

Les procédures de gestion financière ne sont pas adéquates. A Fazao-Malfakassa, un audit financier a été réalisé en 2007, mais cela manque dans la plupart des parcs. De plus, **les lignes de dépenses ne sont pas en accord avec les priorités et les objectifs des parcs**. Il n'existe pas de ligne budgétaire des livres de la comptabilité publique affectée à la gestion des parcs et réserve de faune, ce qui rend très fragile la gestion des différents sites. Il en résulte que partout, **la perspective financière à long terme est très instable**.

PROCESSUS DE GESTION



Planification de la gestion

Cette rubrique est globalement très faible. **Il n'y a de plan de gestion dans aucun parc, pas plus qu'il n'y a d'inventaire récent et disponible des ressources**, excepté à Togodo Nord et Sud où une étudiante a fait un inventaire partiel des oiseaux et de la flore en 2004. A Assoukoko, il existe une stratégie et un plan d'actions mais qui ne sont pas mis en œuvre. Globalement, **il n'existe pas d'analyse des pressions et menaces, pas de plan de travail**, excepté à Fazao-Malfakassa. Ainsi, **les résultats de la recherche et du suivi ne sont pas incorporés dans la planification, il n'y a pas de système de gestion des moyens et équipements et il n'existe de plan d'affaire dans aucune aire (business plan)**.

Gestion de la prise de décision

L'organisation interne n'est pas clairement définie. A Fazao-Malfakassa, des fiches de poste sont néanmoins en cours d'élaboration et l'organigramme a été revu. **La prise de décisions n'est pas toujours transparente** au sein des organes de gestion et aucun gestionnaire ne rend formellement

de comptes ou un bilan (par exemple en assemblée générale). Pour Fazao-Malfakassa cependant, des rapports annuels sont déposés au Ministère de l'environnement, du tourisme et des Ressources Forestières via la Direction de la faune et de la chasse.

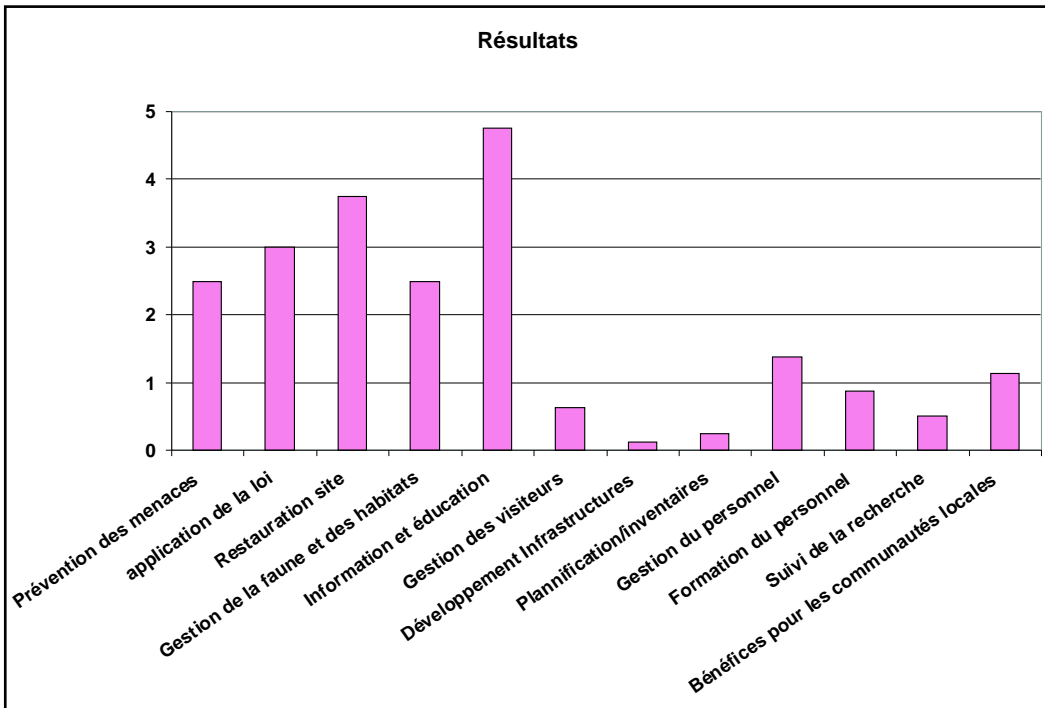
Le personnel des aires protégées collabore très peu avec des partenaires extérieurs (organisations de conservation, universités, agence de tourisme). De telles collaborations, ponctuelles, existent cependant à Fazao-Malfakassa. Par contre, **il y a une communication effective entre les différents échelons du personnel de l'aire et l'administration et il existe une communication avec les communautés locales dans plusieurs parcs**. A Togodo Nord et Sud, les villageois sont organisés en associations villageoises de gestion (AVGAP) et en une union des AVGAP.

Les communautés locales participent parfois aux décisions qui les concernent. Ainsi par exemple, à Oti Mandouri, elles ont été impliquées dans la nouvelle définition des limites. En revanche, il n'existe pas de processus pour s'assurer que les groupes d'intérêt minoritaires (femmes, jeunes) sont consultés pour la gestion du territoire.

Recherche, évaluation et suivi

Là également, il s'agit d'une rubrique plutôt faible. **Les données écologiques et socio-économiques existantes ne sont pas disponibles pour la gestion**. Il n'existe pas de moyens adéquats pour collecter de nouvelles données, pour les traiter et les analyser. Les impacts des utilisations légales ou illégales sont peu suivis. Les PV de délits sont néanmoins enregistrés et classés. A Fazao-Malfakassa, un registre des braconniers a été mis en place. **La recherche sur des thèmes écologiques clés est peu développée et n'est pas liée aux besoins de gestion de l'aire protégée**. A Fazao-Malfakassa par exemple, il y a eu des recherches diplômantes des Universités de Calgary (Canada) - primatologie et ornithologie - et des recherches de l'Université de Lomé (mycologie), etc. A Abdoulaye et Fazao-Malfakassa, il y a eu des recherches ponctuelles sur les mammifères mais très peu sur les aspects sociaux. A Assoukoko, il y a eu des recherches sur la végétation. Le seul parc où des recherches sur les thèmes sociaux ont été conduites est Togodo. **Le personnel n'a pas accès aux résultats en général**. Les besoins cruciaux de recherche et de suivi par ailleurs **ne sont ni identifiés, ni classés selon leur priorité**. **Les outils de suivi et d'évaluation traditionnels/locaux des ressources ne sont pas pris en compte**.

RESULTATS

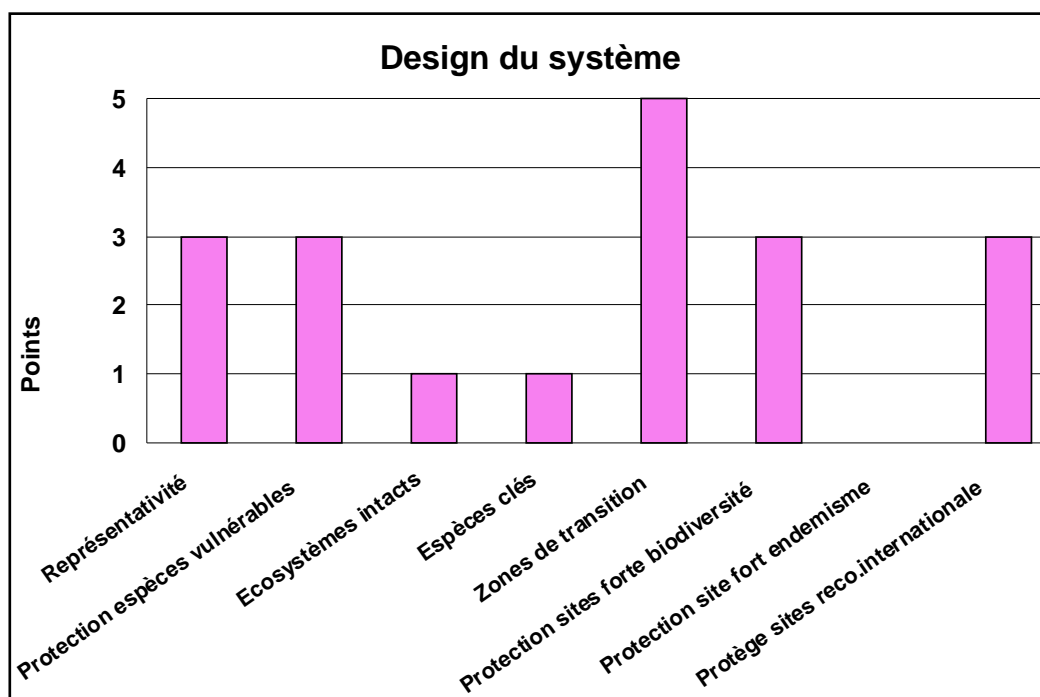


Les résultats obtenus sur les deux dernières années sont très limités. Mentionnons tout de même d'importants efforts de sensibilisation et d'éducation des communautés locales, notamment dans le cadre des processus de requalification. Les bénéfices pour les communautés locales restent cependant limités et l'efficacité globale du réseau est très faible.

En ce qui concerne plus particulièrement le **parc de Fazao-Malfakassa**, dont la gestion est privée, les agents verbalisateurs détachés par l'Etat ont dressé des procès-verbaux à l'encontre des contrevenants qui mènent des activités illicites dans le parc. Dans les cas les plus graves, les délinquants sont déférés auprès des autorités judiciaires. Les armes et les pièges sont saisis puis détruits. La viande de brousse saisie est détruite par carbonisation, soit sur place, soit en réunions publiques dans les villages d'origine des braconniers. Depuis 2005, un suivi écologique (qualitatif) de la faune est mené. Des efforts d'éducation/ sensibilisation sont fournis dans certains villages sur des thèmes comme l'hygiène, la santé, le VIH-Sida. Des activités alternatives ont été développées : apiculture (le miel est vendu au profit des villageois), formation à l'utilisation de fours et de séchoirs solaires, jardins maraîchers (sources de revenus immédiats pour les communautés qui commercialisent leur production)). Un collège a été construit en 2004 par la Fondation Franz Weber, qui a aussi pris en charge le salaire du surveillant général, les indemnités pour les enseignants durant un an et l'achat d'une machine à écrire en 2006. L'hôtel du parc est fermé depuis 2002. Toutefois, chaque année, l'aire protégée accueille entre 100 et 200 touristes qui effectuent des safaris-vision, encadrés par le personnel du parc. Enfin, une formation sur les épizooties a été tenue et des missions de contacts avec les gestionnaires d'autres aires protégées de la sous-région ont été organisées (Kyabobo - Ghana, en 2002-03 et 2006-08, Pendjari - Bénin et W - Bénin, Burkina Faso, Niger, en 2008).

LE RESEAU DES AIRES PROTEGEES DU TOGO

CONCEPTION GLOBALE DU RESEAU



Le réseau n'est pas encore représentatif de l'entière diversité des écosystèmes du pays car il n'y a pas d'aire marine protégée et le milieu de mangrove est sous représenté (néanmoins, il semblerait que quelques plages de ponte de tortues (Tortue olivâtre et Tortue luth) soient plus ou moins protégées¹ localement). Les sites de haute biodiversité ne sont pas encore systématiquement protégés. D'ailleurs, le réseau actuel protège peu contre l'extinction des espèces menacées. Si le risque de dégradation majeure est maîtrisé, **certaines espèces sont très menacées comme l'Éléphant, le Lion, l'Hippopotame etc.** Il existe une exploitation très intensive des pontes de python dans les zones Sud pour l'exportation.

Tous les sites importants pour des espèces clés ne sont pas systématiquement protégés. Ainsi par exemple, **le lac Togo qui abrite le lamantin n'est pas protégé** (l'espèce serait concentrée au sud du lac dans une zone marécageuse qui marque les limites entre le lac, le fleuve Zio et la forêt d'Amédéhoévé et dans une deuxième zone au nord du lac, dans la zone de jonction entre le lac et le fleuve Haho). **De plus, le réseau n'est pas constitué d'écosystèmes intacts et exemplaires** : seuls Abdoulaye, Fazao-Malfakassa et le noyau de la Kéran sont encore relativement conservés. En revanche, le réseau inclut déjà la protection de zones de transition entre les écosystèmes.

Outre le singe à ventre rouge, trois espèces d'amphibiens sont endémiques au Togo : *Conraua derooi* dans les forêts semi décidues de Kloto (région des plateaux), *Aubria subsubgillata* à Kovié (région maritime), *Bufo togoensis* dans le massif d'adélé (région centrale), à quoi il faut ajouter deux espèces

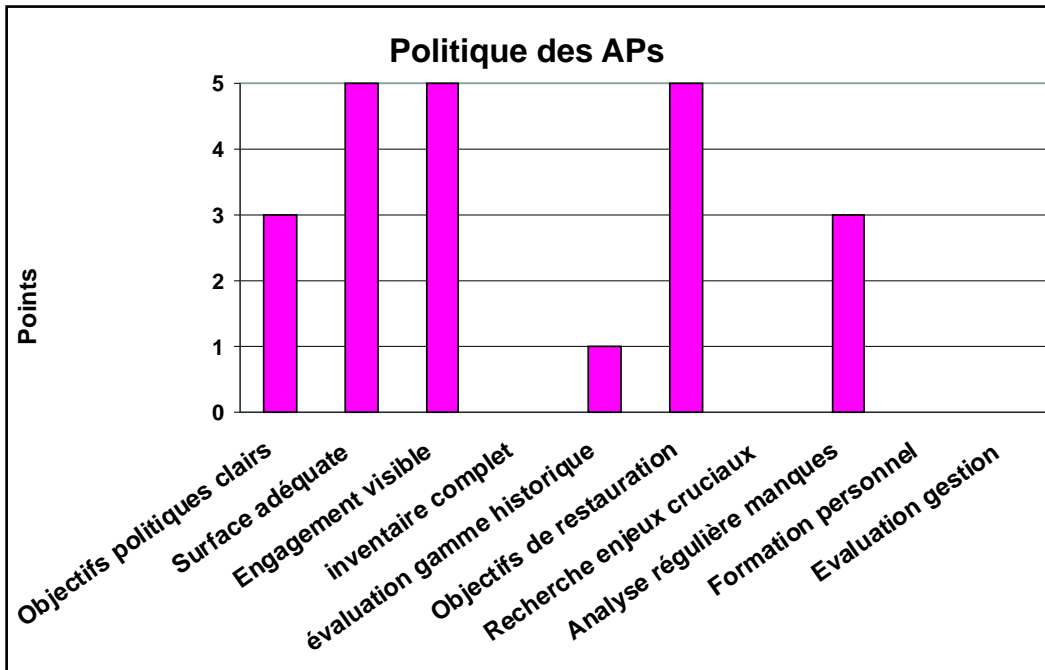
¹ Les principaux sites de nidification des tortues marines sont regroupés en quatre zones :

- la zone de Lomé (A) qui présente une plage très large (200 m) avec un ensablement sur environ 7 km, qui offre aux tortues marines de très bonnes possibilités de nidification ; la zone Gbetsogbe-Agbavi (B) ; la zone d'Agbodrafo (C) ; et la zone d'Aného (D).

d'escargots endémiques à la chaîne des Monts Togo, *Achatina togoensis* et *Achachatina pyelarti*. De plus, une espèce végétale, *Phyllanthus rouxii* (Euphorbiacée), sous arbrisseau à racines tubéreuses poussant sur les collines ferrugineuses au Nord de Bassar est signalée comme endémique.

Le réseau protège les sites ayant une reconnaissance internationale, en l'occurrence les sites RAMSAR.

POLITIQUES DES AIRES PROTEGEES



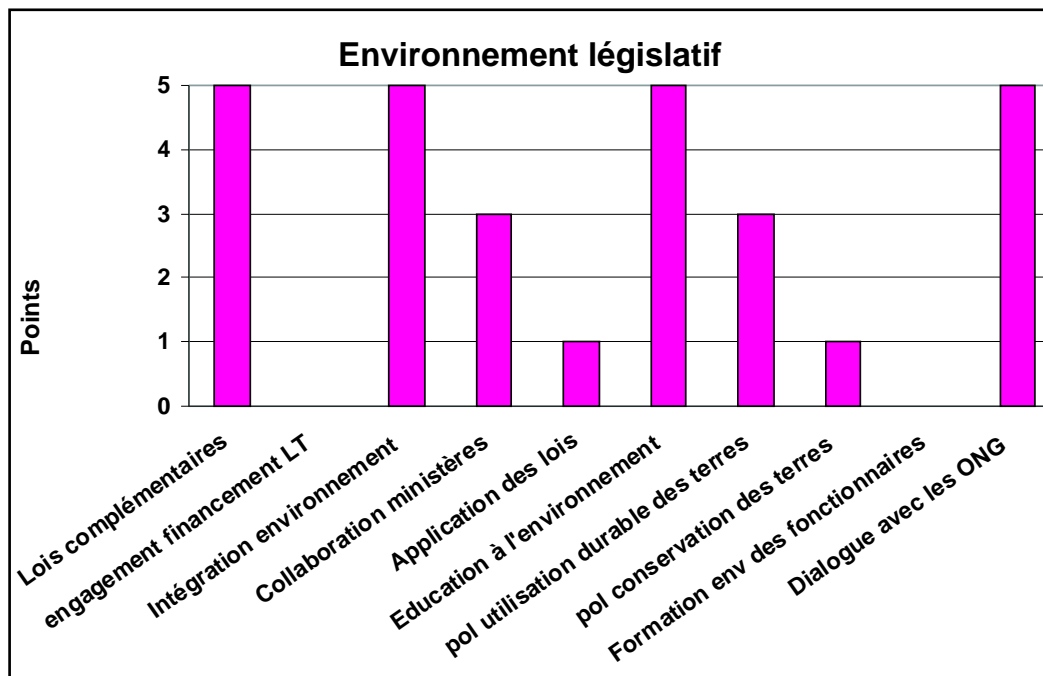
Les politiques nationales énoncent des buts et des objectifs pour le réseau : il existe une stratégie sur la biodiversité (2003) et une loi cadre sur l'environnement en cours d'adoption. Ainsi, **sur le papier, un pourcentage non négligeable de la surface du territoire national** (plus de 10%) serait protégé. Néanmoins, si on prend en compte les requalifications à venir et le fait qu'une bonne partie des forêts classées a disparu, ce pourcentage est en réalité beaucoup plus faible.

Il y a un engagement affirmé pour protéger un réseau représentatif de parcs et réserves : le pays a ratifié les différentes conventions internationales sur la biodiversité. Mais, **il n'existe pas d'inventaire complet de la biodiversité du Togo (néanmoins une monographie est disponible). La variabilité historique des différents types d'écosystèmes n'est pas connue.**

S'il existe des objectifs de restauration pour les écosystèmes sous-représentés ou dégradés, et/ ou qui ont fortement diminué, **il n'y a pas de recherches sur les questions clés concernant les parcs. Cependant, le système d'aires protégées a été évalué en 1999 pour identifier les manques et les faiblesses** (étude de la commission européenne déjà citée). Des rapports techniques réguliers sont effectués.

Il n'y a pas de programme de formation efficace pour le personnel des parcs et leur gestion, y compris l'efficacité de gestion, n'est pas régulièrement évaluée.

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE



L'environnement législatif ne contrarie pas les objectifs des aires protégées et renforce théoriquement l'efficacité de gestion. Néanmoins, les textes doivent être actualisés.

Il n' y a pas de financements suffisants pour administrer efficacement le réseau d'aires. S'il existe une collaboration entre les différents services de l'état en charge de ces territoires avec un « cadre de concertation », **les conflits entre ministères demeurent.** Il n'y a pas une application systématique et effective des lois et des arrêtés relatifs aux parcs sur le terrain.

Les politiques nationales promeuvent la gestion durable du territoire mais il y a des difficultés dans la mise en œuvre des textes. Une initiative a néanmoins été prise lors de l'élaboration du document stratégique de réduction de la pauvreté (DSRP).

Les politiques nationales ne proposent pas encore un panel complet d'outils de conservation du territoire : Fazao-Malfakassa est une première expérience de partenariat public privé (avec la Fondation Franz Weber).

Il n'y a pas de formation environnementale adéquate pour les employés du gouvernement mais par contre, il semble que **les politiques nationales favorisent le dialogue et la participation avec les associations citoyennes et environnementales.**

POINTS FORTS/POINTS FAIBLES

DE LA GESTION DES AP

Les points forts suivants ont été identifiés par les participants à l'atelier en matière de gestion des aires protégées au Togo :

- ? La signature des différentes conventions internationales sur la diversité biologique ;
- ? L'existence de textes législatifs sur l'environnement (mais dont certains sont obsolètes) ;
- ? Le fait qu'au moins 10 % du territoire est couvert par les aires protégées (même si cela reste théorique) ;
- ? Le potentiel faunique et floristique qui demeure en certains endroits ;
- ? L'existence de sites touristiques potentiels ;
- ? Le fait que la gestion de toutes les aires relève d'un même ministère ;
- ? La volonté et la stabilité politique ;
- ? L'existence d'un programme de requalification qui a instauré un dialogue avec les populations riveraines et qui a permis une redélimitation et une requalification consensuelles de certaines aires ;
- ? L'existence d'association de gestion participative des parcs (AVGAP) pour les communautés locales ;
- ? La reprise progressive de la coopération internationale ;
- ? La possibilité de création d'aires transfrontalières.

Mais ils ont également souligné les points faibles suivants :

- ? L'insuffisance des ressources humaines ;
- ? Le cadre institutionnel qui est à améliorer : les attributions au niveau des différentes directions technique du Ministère ne sont pas claires (les directeurs régionaux sont rattachés au secrétariat général, alors que les conservateurs sont rattachés à la direction de la faune et de la chasse par exemple) ;
- ? L'absence de décret d'application de certains textes de loi sur l'environnement ;
- ? L'absence d'aires protégées marines ou d'aires protégées de mangroves fonctionnelles ;
- ? L'absence de plans d'aménagement, d'inventaires et de zonages ;
- ? L'absence de budget pour le fonctionnement des parcs ;
- ? L'exploitation illégale des ressources naturelles des parcs avec des complicités, notamment les prélèvements abusifs et autoritaires de la faune et du bois par les autres corps habillés (militaires, gendarmes, policiers, douaniers) ;
- ? Le manque de formation et/ou de recyclage du personnel ;
- ? L'insuffisance de moyens matériels et logistiques pour le personnel et le manque de motivation (financière) ;
- ? L'absence de bénéfices pour les populations, et de reconnaissance des droits d'usage, l'absence de satisfaction de leurs doléances ;
- ? L'implication passive des organisations des populations riveraines à la gestion des parcs et l'absence d'inscription de ces organisations au registre du ministère de l'intérieur ;
- ? Le peu d'intervention des ONG dans les parcs ;
- ? Le manque de développement du tourisme et d'aménagement des sites.

RECOMMANDATIONS

Les recommandations suivantes peuvent être dressées, pour le court terme :

1 - Au niveau du réseau :

- ? Etablir une « stratégie » pour le réseau des aires protégées avec des objectifs de conservation et de développement précis, partagés par l'ensemble des acteurs, et mesurables dans le temps. Elle devrait servir de feuille de route à la reconstitution d'un réseau viable, efficace et représentatif de la diversité du pays ;
- ? Réactualiser les textes législatifs et réglementaires pour permettre la mise en œuvre de cette stratégie ;
- ? Faire une large diffusion de cette stratégie et l'utiliser comme support de dialogue avec tous les acteurs, en particulier les groupes qui demeurent encore hostiles autour de certains parcs ;
- ? Promouvoir au niveau national, de nouveaux partenariats de gestion (privés ou ONG). Les concessionnaires agréés ou particuliers devront démontrer leur capacité et valeur ajoutée pour la mise en œuvre de cette stratégie ;
- ? Identifier des pistes pour le financement durable du réseau d'aires protégées du pays, et explorer la faisabilité des propositions développées avec tous les partenaires identifiés ;
- ? Bannir définitivement toute référence aux parcs et réserves pendant les campagnes électorales ; encourager les acteurs locaux à intégrer la conservation des aires protégées dans leur programme de développement (considérer les aires protégées comme un outil de lutte contre la pauvreté et non de déstabilisation sociale) ;
- ? Rappeler à l'ordre l'ensemble des corps habillés sur le fait qu'il est interdit d'effectuer des prélèvements de la faune et du bois dans les parcs ;
- ? Créer des aires marines protégées si des écosystèmes le méritent encore, et renforcer la protection des sites de mangroves.

2 - Au niveau des parcs :

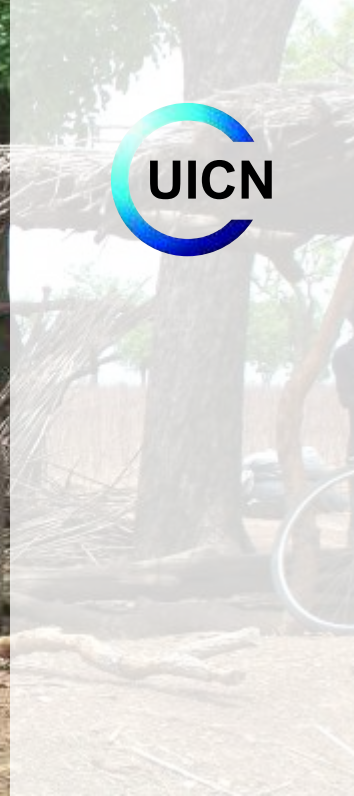
- ? Etablir un plan de gestion simplifié pour chaque parc avec des objectifs à court et moyen terme et des indicateurs de mesure des résultats ;
- ? Mettre en place le suivi-évaluation de la mise en œuvre de ces plans de gestion et pour l'ensemble des actions conduites dans et autour des parcs ;
- ? Etoffer le personnel de gestion dans les parcs et l'équiper de manière opérationnelle ;
- ? Développer un programme de formation continue des agents en ciblant prioritairement les jeunes agents. Ce programme s'adressera à toutes les catégories (terrain, administration, encadrement, recherche...);
- ? Organiser les inventaires et la mise à jour des données dans tous les parcs ;
- ? Développer le zonage intérieur et extérieur de chaque parc pour en rendre la gestion opérationnelle ;
- ? Mettre en place un programme d'aménagement de chaque site et y consacrer les moyens minimum nécessaires ;
- ? Redynamiser les Association Villageoises de Gestion participative des Aires Protégées (AVGAP) existantes ainsi que les Unions les Associations Villageoises de Gestion participative des Aires Protégées (UAVGAP) et renforcer leurs capacités (formation)
- ? Promouvoir les activités alternatives, et mettre en valeur les ressources naturelles renouvelables par et au profit des acteurs locaux dans le respect des objectifs de conservation de l'aire protégée.

La réhabilitation du réseau des parcs du Togo, et sa mise à niveau pour une gestion productive de résultats tangibles en matière de conservation nécessitera les efforts concertés de tous les acteurs de ces territoires, en particulier locaux. La priorité est au rétablissement du dialogue avec les populations locales mais aussi au rétablissement des modes de gestion conformes au statut des différents parcs. A partir de là pourra se construire un réseau efficace à l'échelle de la taille et des enjeux du pays.

Dans la série « *évaluation de l'efficacité de la gestion des aires protégées* », publiée par l'UICN/BRAO, existent déjà :

- N°1 – Parcs de Guinée Bissau (mars 2007)
- N°2 – Parcs et réserves de Côte d'ivoire (juillet 2007)
- N°3 – Parcs et réserves de Mauritanie (octobre 2007)
- N°4 – Aires protégées du Mali (novembre 2007)
- N°5 – Aires protégées de Guinée (Février 2008)
- N°6 – Aires protégées du Togo (Avril 2008)
- N°7 – Parcs et réserves du Tchad (Juin 2008)

Les résultats des évaluations peuvent être téléchargés sur le site web : www.papaco.org.



Fondée en 1948, l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature rassemble des Etats, des organismes publics et un large éventail d'organisations non gouvernementales au sein d'une alliance mondiale unique: près de 1000 membres dans quelques 140 pays.

L'UICN, en tant qu'Union, a pour mission d'influencer sur les sociétés du monde entier, de les encourager et de les aider pour qu'elles conservent l'intégrité et la diversité de la nature et veillent à ce que toute utilisation des ressources naturelles soit équitable et écologiquement durable.

Afin de sauvegarder les ressources naturelles aux plan local, régional et mondial, l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature s'appuie sur ses membres, réseaux et partenaires, en renforçant leurs capacités et en soutenant les alliances mondiales.

PROGRAMME AFRIQUE CENTRALE ET OCCIDENTALE

01 BP 1618 Ouagadougou 01

Tél : (+226) 50 32 85 00

Site Web : www.papaco.org

E-mail : uicn@papaco.org

Burkina Faso

